

Comment les considérations sécuritaires ont-elles pris de l'ampleur au sein de la politique européenne d'aide au développement au Sahel lors de la période 2012-2018? Analyse d'un cas pratique : l'organisation de coopération régionale du ' G5 Sahel '.

Auteur : Renardy, Mandy

Promoteur(s) : Poncelet, Marc

Faculté : Faculté des Sciences Sociales

Diplôme : Master en sciences de la population et du développement, à finalité spécialisée
Coopération Nord-Sud

Année académique : 2018-2019

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/8188>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

NOM :

Prénom :

Matricule :

Filière d'études :

Remerciements

J'adresse mes remerciements chaleureux à toutes les personnes qui ont rendu possible l'écriture de ce mémoire.

Ces remerciements vont tout d'abord au Professeur Marc Poncelet pour sa constante disponibilité et ses précieux conseils prodigués en sa qualité de promoteur.

Mes profonds remerciements s'étendent également à mes lecteurs, le Professeur Quentin Michel et le Professeur André Dumoulin, pour l'intérêt porté à ce mémoire.

Ces remerciements vont également au Dr Aurélien Tobie et au Dr Grégory Chauzal pour l'accueil qu'ils m'ont témoigné et l'accompagnement dont j'ai bénéficié durant mon stage au sein du *Stockholm International Peace Research Institute*. Nos nombreuses discussions ont encore nourri davantage l'intérêt profond que j'éprouve à l'égard de ce sujet de mémoire.

J'adresse ma profonde gratitude à ma famille et plus particulièrement à mes parents, Jennifer, Marcel, Livio et Magali pour leur bienveillance et leur soutien indéfectible.

Merci à Aurélia, Pascale, Mélissa, Bénédicte et Claire pour notre amitié née lors de notre Master à l'Université de Liège et qui n'en est qu'à ses débuts.

Mes vifs remerciements à Jennifer Renardy et Lucas Foester pour la relecture de ce mémoire.

Enfin, mes hommages les plus sincères à ma maman, éternellement présente dans mon cœur, et dont l'amour continue de me guider chaque jour.

*« La paix est le seul
combat qui vaille
d'être mené. »*

Albert Camus

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	2
2. Méthodologie de recherche	4
3. L'aide européenne au développement	6
I. L'approche globale de l'Union Européenne.....	6
II. Le consensus Européen	7
4. L'intervention de l'Union européenne dans la région du Sahel	14
I. La stratégie de l'Union européenne pour la sécurité et le développement au Sahel	14
II. Les instruments et missions de l'Union européenne au Sahel.....	16
III. Les raisons de l'intervention de l'Union européenne au Sahel	21
5. La coopération régionale du G5 Sahel	32
I. Le concept des 'guerres nomades'	32
II. Le G5 Sahel.....	33
III. La force conjointe du G5 Sahel	36
6. Ce qu'en disent les sciences sociales.....	41
I. Points de vue	41
II. Le point de vue du Stockholm International Peace Research Institute	44
III. Condensé des points de vue.....	47
7. Conclusion.....	48
8. Recommandations	52

Lexique des acronymes

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
APD	Aide publique au développement
APF	Facilité de soutien à la paix pour l’Afrique
AQMI	Al-Qaïda au Maghreb islamique
CAD	Comité d’aide au développement
CCR	Cellule de coordination régionale
CCCR	Cellule de conseil et de coordination régionale
CDS	Comité de Défense et de Sécurité
CM-G5S	Conseil des ministres du G5 Sahel
CNC	Comités Nationaux de Coordination
EUCAP Sahel Mali	European Union Capacity Building Mission in Mali
EUCAP Sahel Niger	European Union Capacity Building Mission in Niger
EUTM Mali	European Union Training Mission in Mali
FC-G5S	Force conjointe du G5 Sahel
FED	Fonds européen de développement
FFUE	Fonds fiduciaire de l’Union Européenne pour l’Afrique
FLM	Front de libération du Macina
HCUA	Haut conseil pour l’unité de l’Azawad
IcSP	Instrument contribuant à la stabilité et à la paix
IdS	Instrument de stabilité
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MNLA	Mouvement national de libération de l’Azawad
MUJAO	Mouvement pour l’unicité et le jihad en Afrique de l’Ouest
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ODD	Objectifs de développement durable

OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations unies
RSUE	Représentant spécial de l'Union européenne
SEAE	Service européen d'action extérieure
SIPRI	Stockholm International Peace Research Institute
SP-G5S	Secrétariat permanent du G5 Sahel
PIP	Programme d'investissement prioritaire
PIR	Programme Indicatif Régional
PMCT	Partenariat militaire de coordination transfrontalière
PSDC	Politique de sécurité et de défense commune
UE	Union Européenne
USA	États-Unis d'Amérique

ABSTRACT

La visée de ce mémoire est de comprendre les procédés qui ont poussé les considérations sécuritaires à prendre de l'ampleur au sein de la politique européenne de développement au Sahel. Pour ce faire, nous étudions différents éléments constitutifs de la politique de développement de l'Union européenne, notamment le *nexus* sécurité-développement et la stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel. Nous procédons ensuite à une analyse de la coopération régionale du G5 Sahel et de sa force conjointe. Pour finir, nous nous intéressons plus particulièrement aux perceptions des populations locales concernant leur propre sécurité. Nos conclusions soulignent notamment les dissensions qui existent entre les objectifs des stratégies de sécurité et de développement et les perceptions de ces populations.

1. Introduction

Dix-neuf. C'est le nombre estimé de stratégies internationales en œuvre au Sahel actuellement. Ce nombre témoigne de la mobilisation importante de la communauté internationale dans la région. Depuis le coup d'Etat survenu au Mali en 2012, l'intérêt qu'elle y porte n'a en effet cessé de croître.

Suite au coup d'Etat, l'instabilité générée par les conflits qui se concentraient au départ au Nord du Mali s'étend peu à peu au centre du territoire et aux zones frontalières avec le Niger et le Burkina Faso. Par conséquent, la violence s'amplifie, alimentée par des conflits intercommunautaires et une présence jihadiste forte dans des zones où l'Etat est peu, voire non présent. En outre, les frontières extrêmement poreuses contribuent à ce que les conflits se nomadisent de part et d'autre des zones frontalières.

Dans le cadre de ce mémoire, nous allons nous intéresser à la stratégie déployée dans la région par l'Union européenne, qui constitue sa réponse à la crise en cours. Nous nous concentrerons plus particulièrement sur la coopération mise en œuvre avec les Etats qui ont développé la coopération régionale du G5 Sahel, composée de la Mauritanie, du Mali, du Burkina Faso, du Niger et du Tchad. Ce choix réside dans l'intérêt grandissant que la communauté internationale et plus particulièrement l'Union européenne accorde à cette institution. L'aspect régional est constitutif de l'organisation du G5. Afin d'assurer une meilleure compréhension de notre propos, nous développerons donc l'approche que nous avons choisi d'adopter regardant le concept de la régionalisation dans le chapitre suivant.

Afin d'appréhender la stratégie de l'Union européenne pour le Sahel, nous nous attacherons dans un premier temps à l'approche globale de l'Union européenne concernant sa politique de développement. De la même manière, nous nous pencherons sur le *nexus* sécurité-développement, élément constitutif de la stratégie, étant donné que l'Union européenne considère que le développement ne peut progresser sans sécurité et vice-versa.

Dans une seconde partie, nous nous intéresserons à la stratégie de l'Union européenne en tant que tel et aux instruments et missions déployés par elle sur le terrain. Nous avons fait le choix de nous concentrer sur la période 2012-2018, le point de départ étant le coup d'Etat susmentionné. En outre, la situation d'instabilité qui règne actuellement dans la région entraîne des remous fréquents. Il était dès lors indispensable de définir une période précise afin de poser un cadre à la recherche. Nous présenterons également une représentation chronologique de l'intervention de l'Union européenne dans la région.

Enfin, nous avons jugé nécessaire de consacrer quelques lignes au bilan humain de la crise. En effet, nous estimons que ce qui motive un travail comme celui-ci, c'est avant tout l'intérêt porté aux victimes touchées par la situation.

La partie suivante sera consacrée à l'organisation régionale du G5 Sahel, à son fonctionnement et à la mise en œuvre de sa force conjointe. Par ailleurs, l'appui à cette organisation constitue une priorité essentielle de la stratégie de l'Union européenne pour la sécurité et le développement au Sahel. Les objectifs de ce chapitre sont d'appréhender les raisons qui ont poussé les Etats du G5 à constituer ce cadre de coopération, de comprendre la manière dont cette institution fonctionne et la façon dont la force conjointe s'opérationnalise, et enfin d'étudier les raisons qui poussent l'Union européenne à porter un intérêt particulier à ce nouvel acteur.

Finalement, nous consacrerons un chapitre aux points de vue des sciences sociales concernant les interventions internationales d'une part, et le point de vue des populations locales d'autre part. Nous espérons, par le biais de ce chapitre, susciter un regard neuf sur les crises au Sahel et sur les réponses y apportées. Sans chercher à favoriser ou à discréditer l'une ou l'autre partie prenante, nous souhaitons susciter une sorte de dialogue entre les approches et les points de vue développés tout au long de ce mémoire afin de proposer des pistes de réflexion alternatives.

Enfin, l'ensemble de notre travail est voué à répondre à la question de départ suivante :

« Comment les considérations sécuritaires ont-elles pris de l'ampleur au sein de la politique européenne d'aide au développement au Sahel lors de la période 2012-2018? Analyse d'un cas pratique : l'organisation de coopération régionale du ' G5 Sahel '. »

Le fil rouge de nos différents chapitres réside dans une question plus large. En effet, nous nous demandons si les considérations sécuritaires, en prenant de l'ampleur au sein de la politique européenne de développement, ont tendance à escamoter les considérations développementalistes et si, le cas échéant, cela est bénéfique et pertinent pour les populations locales.

2. Méthodologie de recherche

Nous avons mené notre recherche en nous inspirant de la méthodologie proposée par Luc Van Campenhoudt, Jacques Marquet et Raymond Quivy (2017), qui se structure en 7 étapes distinctes. Ceci étant dit, nous souhaitons souligner que, tel que l'énoncent ces auteurs : « *une recherche est par définition quelque chose qui se cherche. Elle est un cheminement vers une meilleure connaissance et doit être acceptée comme telle, avec tout ce que cela implique d'hésitations, d'errements et d'incertitudes* » (Van Campenhoudt et al., 2017 : 40). Cette définition nous paraît importante et révélatrice de notre méthode de travail. En effet, nous pensons qu'il est important d'adopter un cadre de travail tel que le suivi des 7 étapes susmentionnées, tout en étant capable de faire preuve d'une certaine flexibilité de circulation entre ces différentes étapes lorsque cela est pertinent. Par exemple, nous estimons que des phases exploratoires traversent forcément toute une recherche et que bien qu'il ne faille pas se laisser gagner par « *la gloutonnerie livresque* » décrite par ces auteurs, il est essentiel que la lecture nous accompagne tout au long de la recherche.

La première étape consiste en l'élaboration de **la question de départ**. Notre projet de recherche découle de l'intérêt que nous portons aux dynamiques des conflits en Afrique de l'Ouest d'une part, et aux politiques de développement européennes d'autre part. En outre, nous portons un intérêt particulier aux activités de maintien de la paix dans cette partie du monde. C'est lors de nos échanges avec notre promoteur, durant lesquels nous avons exprimé notre souhait de combiner ces différents aspects, que notre question de départ s'est peu à peu précisée. Par ailleurs, l'idée d'analyser l'organisation du G5 Sahel nous est venue un peu plus tard dans le processus, lors de nos lectures exploratoires. Interpellée par l'appui grandissant de l'Union européenne à l'égard de cette organisation, nous avons choisi d'inclure son analyse à notre projet de recherche, en tant qu'exemple pratique et concret de projet soutenu par la politique de développement de l'UE au Sahel.

Nous passons ensuite à la seconde étape : **l'exploration**. Lors de cette étape, nous avons procédé à des lectures exploratoires, nous permettant de constituer une revue de littérature scientifique et de littérature grise. Les articles et documents consultés proviennent essentiellement de centres de recherche, de *think thank* et de revues scientifiques. Nous nous sommes également appuyée sur des publications et communications publiées par l'Union européenne et l'organisation du G5 Sahel. En outre, nous avons réalisé un stage de deux mois au *Stockholm International Peace Research Institute*, et plus précisément au sein du programme 'Sahel et Afrique de l'Ouest'. Par conséquent, nous avons eu la possibilité de nous entretenir régulièrement avec des experts en ce domaine, ce qui nous a permis d'étoffer notre compréhension du sujet et d'approfondir nos réflexions. Par ailleurs, nous emmenions systématiquement un bloc-notes afin de retranscrire les nouveaux éléments et informations appris lors de ces échanges.

S'en suit l'étape de la **problématique**. Notre question de départ s'intéressait plus particulièrement à la place que prenaient les considérations sécuritaires dans les politiques de développement de l'Union européenne au Sahel. Or, nos lectures et entretiens exploratoires nous ont permis de nous rendre compte que bien d'autres aspects gagnaient à être investis pour une compréhension plus complète de la thématique étudiée. Par conséquent, nous avons décidé de compléter nos recherches en nous intéressant à des concepts tels que la régionalisation, utilisée dans le cadre du G5 Sahel comme une méthode de résolution des problèmes rencontrés par les Etats sahéliens, mais également aux perceptions de la population locale par rapport à sa sécurité, aspect qui aura particulièrement retenu notre attention pour la suite de notre recherche.

L'étape 4 consiste en la **construction d'un modèle d'analyse**. La politique européenne de développement, et plus particulièrement les volets du *nexus* sécurité-développement et de la stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel que nous développerons ultérieurement, nous auront servi de modèle d'analyse tout au long de ce travail. En d'autres termes, ces différents volets nous ont permis à la fois d'adopter un angle particulier lors de nos lectures, mais également de formuler des hypothèses de travail et des réflexions alternatives. Par exemple, dans le cadre de notre modèle d'analyse, nous avons émis l'hypothèse que les considérations sécuritaires, en prenant de l'ampleur au sein des politiques de développement de l'Union européenne, pouvaient potentiellement capter suffisamment de fonds que pour évincer d'autres considérations, tel que la santé, la pauvreté ou l'éducation. A ce stade, nous avons mené deux entretiens supplémentaires avec le Dr Gregory Chauzal, directeur du programme Sahel et Afrique de l'Ouest au SIPRI, et Mr Nicolas Desgrais, doctorant à l'*University of Kent*. Nous avons opté pour la formule des entretiens semi-directifs, que nous avons enregistrés et retranscrits. Nos guides d'entretien se trouvent en annexe de ce mémoire.

L'étape 5 consiste en l'**observation**, également appelée « travail de terrain ». Etant donné que le terrain n'était pas accessible dans le cadre de notre mémoire pour des raisons de sécurité, nous avons choisi d'effectuer notre stage au sein du SIPRI. Ce choix nous a permis d'avoir accès à des données récoltées auprès d'un échantillon représentatif des populations sahéliennes, concernant leurs propres représentations de leur situation sécuritaire. Nous développerons la méthodologie du SIPRI dans un chapitre ultérieur. Par ailleurs, ces circonstances nous ont poussée à nous questionner quant aux méthodes que peut adopter un chercheur pour mener à bien une recherche sur un terrain qui le met en danger. Nous consacrerons quelques mots à ce sujet dans nos conclusions.

L'avant dernière étape, l'étape 6, consiste en l'**analyse des informations**. Pour ce faire, nous avons mis en interaction les différents éléments récoltés à toutes les étapes de notre recherche : lors de nos lectures, de la consultation des rapports de recherche, de nos entretiens et de notre stage.

C'est précisément cette mise en interaction qui nous a permis d'en arriver à l'étape 7 : façonner et formuler nos **conclusions**.

3. L'aide européenne au développement

I. L'approche globale de l'Union Européenne

Dans les faits, l'aide au développement est introduite dès les traités de Rome en 1957. A cette époque, bien qu'aucune politique de développement ne soit actée en tant que telle, des relations entre les Etats membres de l'Union et des pays d'outre-mer se sont en effet créées. En outre, nous sommes à l'ère des indépendances (Lecrenier, 2017). L'aide est alors un moyen pour les Etats de maintenir un lien géopolitique et économique considérable avec leurs anciennes colonies. Ainsi, par exemple, la moitié de l'aide publique belge est orientée vers le Congo, le Rwanda et le Burundi (Pirotte, 2018).

La politique de coopération au développement de l'Union Européenne est inscrite pour la première fois dans le traité de Maastricht en 1992. Les opérations qui en découlent sont alors principalement de nature économique, sociale ou politique (Lecrenier, 2017).

En sus du caractère altruiste de l'aide qui peut également en être le moteur, les Etats sont de plus en plus conscients des liens d'interdépendance qui existent entre eux, dans le contexte actuel de la globalisation. Les pays tout autour du monde partagent en effet des intérêts communs et sont concernés par des défis ayant trait à l'intérêt général, tel que la lutte contre les changements climatiques par exemple. En ce sens, l'aide au développement favorise un dialogue entre les pays donateurs et les pays destinataires de l'aide à propos de toute une série de sujets.

En ce qui concerne le concept européen d'approche globale en tant que tel, on considère qu'il s'agit d'une « *combinaison de moyens d'actions* », qui a commencé à se formaliser au début des années 2000, notamment avec la *Stratégie européenne de sécurité de 2003* » (Rouppert, 2014 : 2). On considère lors de l'élaboration de ladite stratégie, que la sécurité constitue une condition essentielle du développement et elle a pour objectif de construire la sécurité dans le voisinage de l'UE. Elle comprend notamment des éléments ayant trait à la prévention des crises, au règlement des conflits et à la stabilisation des Etats voisins (Dumoulin et Gros-Verheyde, 2017).

Au bout du compte, la coopération au développement résulte d'une histoire complexe qui recouvre bien des aspects. Cependant, dans le cadre de ce travail, nous avons choisi de nous concentrer sur l'approche adoptée par l'Union Européenne au tournant du millénaire.

II. Le consensus Européen

Le consensus européen pour le développement est une déclaration commune, non contraignante, qui unit à la fois le Conseil, les Etats membres, le Parlement et la Commission, quant aux directions à suivre concernant la politique de développement (Balleix, 2010). Avant d'explicitier davantage le consensus en question, il nous paraît pertinent de le replacer dans son contexte.

En septembre de l'an 2000, à New-York, se déroule le sommet du Millénaire des Nations-Unies. Ce grand événement rassemble alors plus de 150 chefs d'Etat, dont la préoccupation principale est le rôle que la communauté internationale se doit de jouer au 21^{ème} siècle. En découlent les 8 objectifs du Millénaire pour le développement avec en toile de fond la lutte contre la pauvreté, qu'on ambitionne alors de réduire de moitié à l'horizon 2015 (EuropeAid).

L'Union Européenne, dans la foulée, souhaite améliorer l'efficacité et la gestion de son aide. Elle lance une vaste réforme qui participera à renforcer sa légitimité en matière de coopération au développement sur la scène internationale. Il a par exemple été décidé de centraliser la gestion de l'aide à Bruxelles, afin d'assurer davantage de visibilité et de transparence, notamment en ce qui concerne l'utilisation des fonds. Dans le même ordre d'idée, on a recentré les domaines d'action afin d'agir de manière plus intégrée. C'est ainsi que l'office européen de coopération EuropeAid¹ fut créé en 2001. (Balleix, 2010).

En décembre 2005, l'UE adopte un premier consensus européen pour le développement. Son objectif est de mettre en place une stratégie commune, afin d'assurer davantage de complémentarité dans les actions menées dans les pays destinataires de l'aide (Balleix, 2010), et de générer un impact collectif plus significatif. Ce consensus doit permettre à l'UE et à ses Etats membres de partager une politique de développement plus cohérente et *in fine*, plus efficace (Union européenne, 2017).

Toute une série de valeurs se retrouvent au cœur de cette politique de développement, notamment : le respect des droits de l'homme, la démocratie, la bonne gouvernance ou encore la justice. L'Union Européenne souhaite, par le biais du consensus, faire preuve de solidarité de la part de l'ensemble de l'Union Européenne envers les pays en voie de développement (Balleix, 2010).

Un nouveau sommet des Nations-Unies visant à convenir d'un nouvel agenda pour le développement a eu lieu en 2015. Les Etats membres y ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030.

¹ Direction générale du développement et de la coopération de l'Union Européenne

Les 8 OMD sont alors déclinés en 17 objectifs du développement durable, dont l'ambition est d'aller encore plus en profondeur dans les actions à mener pour éradiquer la pauvreté. On met l'accent sur la prospérité de la planète et des êtres humains (Union européenne, 2017).

Cette fois encore, l'Union Européenne souhaite mettre en place une politique qui avance dans le même sens que les actions mondiales. Ainsi, en novembre 2016, elle propose un nouveau consensus européen pour le développement intitulé « *Our World, Our Dignity, Our future* » (Latek, 2017).

Comme énoncées dans la déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission, les valeurs fondamentales qui guident ladite politique sont « *la démocratie, l'Etat de droit, l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect de la dignité humaine, les principes d'égalité et de solidarité et le respect des principes de la charte des Nations unies et du droit international. Ces valeurs universelles et la bonne gouvernance sont au cœur du programme à l'horizon 2030* » (Union européenne, 2017).

L'approche du développement de l'Union, à l'instar de celle impulsée au monde par les objectifs du développement durable et telle que définie dans ce nouveau consensus, est donc une approche holistique (Latek, 2017). Différents domaines y sont estimés prioritaires, notamment la prévention des conflits et la fragilité des Etats qui ont plus particulièrement retenu notre attention pour ce travail. Certes, l'éradication de la pauvreté demeure l'objectif principal du consensus, mais celle-ci est considérée comme multifactorielle, en ce compris la paix, la bonne gouvernance et la justice (Latek, 2017). L'UE porte une attention particulière aux Etats dit fragiles au sein desquels les différents facteurs précités font plus ou moins défaut, car elle considère que les questions ayant trait à la fragilité des Etats et aux situations de conflits sont profondément liées à celles ayant trait à la pauvreté (Union européenne, 2017).

L'UE perçoit la coopération au développement comme un outil décisif pour la mise en œuvre de ses objectifs envers ces Etats. En amont, elle favorise la prévention des crises, des conflits et des catastrophes naturelles. L'aide doit également permettre aux pays destinataires de mieux se préparer à faire face aux crises qui peuvent jaillir. Dans le cadre d'action lié à la coopération au développement, elle est également habilitée à coopérer avec les acteurs de la sécurité. En cas de crise en cours, elle soutient l'Etat dans des opérations d'aide urgente.

En ce qui concerne la vision à long terme de l'UE, l'objectif des actions dans ces pays est de favoriser le développement, la mise en place d'institutions stables, mais également la résilience des populations vulnérables. Pour ce faire, elle dispose de différents moyens, notamment le dialogue politique avec les pays partenaires qu'elle a coutume de promouvoir (Union européenne, 2017).

L'Union Européenne considère que le développement durable n'est possible qu'en encourageant des Etats de droit où sont érigés la démocratie ainsi que les droits de l'homme pour tous, et où les services proposés à la population sont efficaces. Si l'UE met à ce point l'accent sur ces différents aspects, c'est parce qu'elle reconnaît un lien d'interdépendance entre sécurité et développement (Union Européenne, 2017).

Dans le même ordre d'idée, tel que le relate Bérangère Rouppert (2014), l'OCDE promulgue en 2013, le rôle important que se doit de jouer la coopération au développement « *pour priver le terrorisme de soutien populaire et pour remédier aux situations dont tout chef terroriste fera ses délices et qu'il tentera d'exploiter* » ainsi que pour « *dissuader les groupes mécontents de recourir au terrorisme* » (Rouppert, 2014 : 7-8).

Selon l'approche de l'UE, le développement est dès lors tributaire de différents éléments. Un de ces éléments est, étant donné que l'on reconnaît un lien entre sécurité et développement, le rétablissement d'un Etat de droit fort, au contraire d'un Etat fragile, faisant preuve de stabilité et de capacité à braver les menaces auxquelles il est confronté, et plus particulièrement lorsque celles-ci sapent le caractère sécuritaire dudit Etat. J'analyserai ces deux notions, que constituent la fragilité de l'Etat et le lien entre sécurité et développement, dans les deux prochains points.

a. La prévention de la fragilité des Etats

Selon l'OCDE, « la fragilité est définie comme la conjonction d'une exposition à des risques et d'une capacité insuffisante de la part de l'État, d'un système ou d'une communauté, à gérer, absorber ou atténuer ces risques. La fragilité peut avoir des conséquences dommageables comme la violence, la déliquescence des institutions, des déplacements, des crises humanitaires ou d'autres situations d'urgence. Le Cadre multidimensionnel de l'OCDE sur la fragilité tient compte non seulement de l'exposition actuelle à des événements négatifs tels que des catastrophes naturelles et des conflits armés, mais aussi de la capacité à faire face à l'avenir à des événements négatifs dont la survenue est probable » (Abel, 2017).

Selon cette définition, un Etat fragile serait donc un Etat qui n'est pas en mesure de protéger sa population des risques éventuels ou avérés auxquels il est exposé, ni de répondre à ses attentes en lui proposant des services effectifs et fiables. Cette conjoncture est alors propice à l'émergence de conséquences néfastes importantes.

François Gaulme (2011), en citant les résultats d'une recherche menée par le *Crisis States Research Centre* de la *London School of Economics and political Science*, explique qu'un Etat fragile, parce que vulnérable aux événements qui peuvent le mettre à mal, est susceptible d'entrer en crise, et *in fine* de s'effondrer. Il insiste également sur cette incapacité d'un Etat qui se retrouve dans ces différents cas de figure, à assurer la sécurité intérieure comme extérieure du pays.

Susan L. Woodward (2004) précise qu'il existe des signes précurseurs indiquant qu'un Etat est sur le point de s'effondrer. Elle met notamment l'accent sur le monopole de la violence légitime qui n'est alors plus totalement dans les mains de l'Etat, voire totalement perdu par lui.

Durant la période qui précédait les attentats du 11 septembre 2001, on considérait que ces Etats n'étaient un danger que pour eux-mêmes. Ensuite, subséquentement à ces événements, la communauté internationale a commencé à considérer que ces situations de fragilité représentaient non seulement une menace pour la population de l'Etat en question, mais également pour les autres Etats du monde. On estime également que ce contexte favorise l'avènement de mouvements terroristes et facilite la prolifération des armes de destruction massive (Dubuy, 2012). Il incombe dès lors à toute la communauté internationale de venir en aide à ces Etats fragiles, en étant toutefois attentif à maintenir et à consolider leur souveraineté (Gaulme, 2011).

Telle que la définition précitée le suggère, le concept de « fragilité » comprend plusieurs dimensions. Parmi celles-ci, l'insécurité et la violence en sont des facteurs essentiels. En effet, selon Latek Marta (2016), 70% des pays dits fragiles ont été victimes de conflits.

Toutefois, en se référant à un rapport du CAD datant de 2015, l'auteure explique que l'aide apportée aux 50 pays fragiles l'est à hauteur de 4% en ce qui concerne la légitimité démocratique, 3% pour la justice, et seulement 1,4% pour la sécurité. Ainsi, pour la période 2014-2020, le montant de l'aide européenne destiné à des actions en faveur de la sécurité et de la prévention et la résolution de conflits s'élève à 10%. Elle insiste également sur le caractère inégal de la répartition de l'aide, qui est tributaire des intérêts géopolitiques des pays donateurs.

Selon la même auteure, bien que chaque Etat fragile se trouve dans une situation singulière à laquelle la politique de coopération au développement adapte ses programmes d'action, trois éléments demeurent incontournables, à savoir : la sécurité, la paix par le biais d'un appui à la bonne gouvernance et la prévention de l'Etat de droit. L'auteure considère que les actions menées par la coopération au développement ont un caractère décisif en ce qui concerne la résolution des causes majeures des conflits.

Mais pour que ces actions puissent faire preuve de plus d'efficience, il est requis que les différents acteurs du développement tiennent compte de la nébulosité qui entoure le concept d' « Etat fragile ». En effet, comme le soulignent Marta Latek (2016) et Susan L. Woodward (2004), selon qu'il fasse partie du secteur humanitaire, diplomatique, militaire ou encore du développement en tant que tel, d'aucun ne met pas le même sens derrière cette notion de fragilité, et il en va de même pour bien d'autres termes y associés, tel que la bonne gouvernance, l'Etat démocratique ou responsable, etc. qui semblent interchangeables dans leur utilisation actuelle. Il est dès lors indispensable que la politique de développement tienne compte de cette réalité, et qu'elle permette davantage de coordination entre lesdits acteurs.

b. Le « nexus » sécurité-développement de l'Union Européenne

Tel que stipulé ci-devant, l'UE reconnaît un lien d'interdépendance entre sécurité et développement. Ce lien trouve ses origines à la fin de la guerre froide. A cette époque, les Etats dits du Nord décident de faire converger les politiques de sécurité et de développement afin de faire face aux différentes crises auxquelles ils étaient alors confrontés, notamment de type humanitaire, sécuritaire, liées à la coopération au développement, etc. On considère le rapprochement entre ces deux politiques comme un moyen de consolider la paix. Suite aux attentats du 11 septembre 2001, outre cette articulation entre sécurité et développement, on va accorder davantage d'importance à la construction de l'Etat. En effet, on considère que le sous-développement affaiblit l'Etat de manière significative, ce qui ne lui permet plus d'assurer sa sécurité. Ce faisant, « *l'articulation sécurité-développement s'est progressivement transformée en stratégie intégrée de réduction de l'insécurité mondiale par le biais du développement des Etats dits faibles ou fragiles* » (Tschirgi, 2006 : 51).

Dès lors, le *nexus* sécurité-développement de l'UE est un instrument ayant pour but d'augmenter la synergie entre le développement et la sécurité. L'UE considère que l'insécurité entrave le développement et les actions ayant trait à la lutte contre la pauvreté. Les pays pauvres et sous-développés sont également enclins à un tissu social plus faible, contexte qui laisse place à un terrain fertile pour les conflits (Latek M., 2016). Les Etats peuvent alors se retrouver piégés dans ce rapport de causalité qui lie les contextes conflictuels et de pauvreté. L'altération de la croissance économique, des infrastructures gouvernementales, la recrudescence de la pauvreté, de la malnutrition, le déplacement des ressources monétaires vers le secteur informel, etc. sont autant d'éléments qui accompagnent les contextes de guerres, y compris de guerres civiles (Tschirgi, 2006). En citant Jonathan Goodhan, Neclâ Tschirgi précise que « *la majorité des expertises concluent à une causalité bidirectionnelle : les pays pauvres présentent une plus grande propension aux conflits et l'appauvrissement est l'une des conséquences habituelles des conflits* » (2006 : 56).

Concrètement, la mise en œuvre du *nexus* se déroule comme suit : on procède à un état des lieux au sein du pays partenaire, puis on établit un plan d'action selon ce qui en résulte. Ce plan d'action présente des objectifs spécifiques avec des actions prioritaires, selon qu'on agisse au niveau national ou régional. Les domaines d'intervention sont multiples, allant du renforcement des structures gouvernementales démocratiques à la prévention et résolutions des conflits, en passant par la lutte contre le crime organisé, etc. (Latek, 2016).

Jean-Pascal Labille (2017) attire toutefois notre attention sur l'approche normative qu'on peut avoir de la démocratie, si l'on souhaite que l'appui des pays donateurs soit efficace. Selon lui, tous les Etats n'ont pas la même conception de ce qu'est une démocratie et nos démocraties européennes présentent elles-aussi des incomplétudes.

L'ancien ministre fédéral belge de la coopération au développement insiste sur l'humilité dont il faut pouvoir faire preuve dans les actions qui sont menées (Pirotte, 2018).

Dans le même ordre d'idée, Neclâ Tschirgi (2006) stipule qu'il est important de tenir compte des expériences vécues des populations, en ce sens que ni le ressenti d'être en sécurité, ni la perception du développement ne sont forcément identiques d'un pays à l'autre. En effet, ces perceptions sont liées aux menaces particulières auxquelles les populations sont exposées et à la manière dont elles appréhendent ces différentes menaces. L'auteure met l'accent sur la nécessité de mener des recherches empiriques, afin que les politiques mises en œuvre soient ancrées dans le contexte singulier des différents Etats et tiennent compte de leur diversité.

Susan L. Woodward (2004) attire également l'attention sur le manque de recherche empirique probante, en ce qui concerne l'analyse du mécanisme œuvrant au sein de la corrélation entre pauvreté et conflit. Cette corrélation est certes forte, mais ses causes demeurent difficilement discernables de ses conséquences.

Par ailleurs, nous étudierons la méthodologie du programme Sahel et Afrique de l'Ouest du *Stockholm International Peace Research Institute* dans le sixième chapitre de ce mémoire. Nous pouvons toutefois d'ores et déjà souligner que leur approche consiste en la mise en œuvre de recherches empiriques auprès des populations locales, afin de comprendre ce qu'elles « *identifient comme un besoin, comme une priorité, comme une préoccupation, en termes de sécurité, en termes de développement économique et social, en termes d'accès aux services publics, etc. Et ensuite, d'en tirer des recommandations et des leçons utilisables, opérationnelles, concrètes, pour ces Etats et ces organisations en charge de mettre en œuvre ces stratégies* ». ²

En résumé, il existe véritablement un lien entre les deux notions. Mais les caractérisations de la sécurité comme du développement sont multidimensionnelles et en constante évolution. Cela rend la compréhension de ce lien particulièrement complexe, d'autant plus que certaines dimensions peuvent être reliées, et d'autres indépendantes les unes des autres. Les deux notions peuvent donc tantôt se rejoindre, tantôt se dissocier, selon l'étape du conflit qui est analysée par exemple. Il existe dès lors d'innombrables possibilités de configuration. En cela, l'analyse de terrain est fondamentale afin que les politiques puissent offrir les réponses les plus cohérentes possibles, selon les réalités du terrain de l'Etat partenaire et en tenant compte de l'expérience vécue de la population (Tschirgi, 2006).

² Entretien avec le Dr Gregory Chauzal, directeur du programme Sahel et Afrique de l'Ouest au SIPRI.

4. L'intervention de l'Union européenne dans la région du Sahel

Tel que nous le développerons ultérieurement, plusieurs événements ont poussé la communauté internationale, notamment l'Union européenne, à intervenir au Sahel. Nous avons exposé précédemment le point de vue selon lequel les Etats sont de plus en plus conscients des liens d'interdépendance qui les connectent. Ainsi, lorsqu'un pays est exposé à une menace, celle-ci peut potentiellement préoccuper d'autres Etats ayant par exemple des intérêts politiques ou économiques au sein de ce pays, ou qui présenteraient avec lui une certaine proximité géographique. C'est le cas des pays de l'Union européenne et des pays d'Afrique de l'Ouest. En effet, l'insécurité et l'instabilité grandissantes de cette région du monde ont des répercussions sur l'Union européenne, notamment concernant la multiplication d'attaques terroristes à l'encontre des occidentaux et l'intensification du trafic de drogue à destination de l'Europe. Renforcer les institutions étatiques sahéliennes représente dès lors un enjeu important pour l'UE (Rouppert, 2014). Consolider sa présence au Sahel représente par ailleurs une opportunité pour elle d'accroître son rôle en tant qu'acteur politique et de sécurité sur la scène internationale (Lopez Lucia, 2019).

Pour ce faire, l'Union européenne a développé sa propre stratégie à l'égard du Sahel, ainsi que différents outils et missions lui permettant son opérabilité sur le terrain.

I. La stratégie de l'Union européenne pour la sécurité et le développement au Sahel

C'est en 2005 que l'Union européenne établit sa première « stratégie pour l'Afrique ». Elle sera ensuite approfondie lors du sommet de Lisbonne en 2007, en mettant en exergue 8 domaines de partenariat spécifiques, à savoir ; la paix et la sécurité, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, le commerce et les infrastructures, les objectifs du Millénaire pour le développement, l'énergie et le changement climatique, la migration et la science (Igrutinovic, 2014). Il y sera également établi que l'Union européenne devra doubler le montant de son aide à l'égard de l'Afrique, afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (Konhert, 2010, cité dans Igrutinovic, 2014 : 50.).

En 2010, la crise Lybienne et la chute du régime de Mouammar Kadhafi va déstabiliser la région, alors déjà fragile. Le système de sécurité frontalière libyen s'effondre, laissant place à l'augmentation des trafics d'armement ainsi que d'autres marchandises illicites (Rouppert, 2014).

En outre, « *la peur provoque des fuites incontrôlées de milliers de migrants civils ou ex-combattants pro-Kadhafi, issus majoritairement des tribus touarègues, à même de déstabiliser les équilibres socio-économiques d'Etats voisins déjà vulnérables, notamment le Mali et le Niger* » (Rouppert, 2014 : 2). Les pays du Sahel rencontrent des difficultés à gérer les conséquences de cette crise.

La situation sécuritaire se décline alors considérablement, d'autant plus que l'organisation terroriste AQMI a trouvé refuge dans le Nord du Mali, où se trouvent déjà les groupes jihadistes d'Ansar Dine et du MUJAO. En outre, début 2012, le Mali est marqué par une rébellion touarègue et un coup d'Etat (Igrutinovic, 2014), qui plongent le pays dans la crise qui continue de l'affecter à l'heure actuelle.

Par conséquent, l'Union européenne va revoir sa stratégie, reconnaissant un besoin d'assurer la stabilité des régions voisines de l'UE d'une part, et le lien entre sécurité et développement d'autre part (Rouppert, 2014). En effet, le Service européen pour l'action extérieure met dorénavant l'accent sur « *l'intérêt commun à réduire l'insécurité et à améliorer le développement dans la région du Sahel* » et sur le fait que « *l'amélioration de la sécurité et du développement du Sahel a une incidence directe évidente sur la situation sécuritaire interne de l'UE* » (Union européenne, 2016).

Rendue publique en septembre 2011, elle aura pour particularité d'être la première stratégie d'approche globale du SEAE dont l'objectif est d'intervenir face à des problèmes de développement et de sécurité qui menacent de bouleverser la stabilité d'une autre région du monde (Rouppert, 2014). En effet, l'UE craint les répercussions que ces menaces sont susceptibles d'avoir à la fois sur l'Afrique de l'Ouest, mais également sur les citoyens européens eux-mêmes. C'est ce moment que l'Union européenne va choisir pour renforcer son investissement, notamment militaire, afin de contrer la crise qui touche la région (Igrutinovic, 2014).

En outre, il paraît alors plus pertinent d'adopter une approche globale et régionale, car les difficultés auxquelles sont confrontés les Etats sahéliens sont très souvent semblables et transfrontalières (Rouppert, 2014).

L'ambition de départ de la stratégie est de soutenir des politiques et des programmes nationaux déjà existants, par l'entretien d'un profond dialogue avec les pays concernés par elle (Rouppert, 2014). Elle a été configurée en deux expectatives distinctes : la première, à court terme (3 ans), se concentre sur des issues telles que l'infrastructure, les services sociaux et l'éducation, le but étant d'aider les populations afin de les dissuader de se tourner vers des organisations terroristes. La seconde, à long terme (5-10 ans), se concentre davantage sur la stabilité politique de l'Etat, y compris les tensions internes qui permettent aux groupements terroristes de s'en alimenter (Igrutinovic, 2014).

Les termes de la stratégie seront réitérés pour la période 2015-2020 par le conseil de l'UE en avril 2015 (Union européenne, 2015). Au moyen de cette stratégie, le *nexus* sécurité-développement constitue un réel moteur pour l'action menée par l'UE au Sahel (Lopez Lucia, 2019), avec l'objectif de relier le développement et la consolidation de la paix dans une perspective à long terme (Tobie, 2017).

En substance, la stratégie de l'UE à l'égard du Sahel est à la fois menée par des acteurs au sein du SEAE et appuyée par les Etats membres, afin que l'UE devienne un acteur politique et sécuritaire capable de faire face à des enjeux internationaux qui dépassent ceux du développement (Lopez Lucia, 2019).

II. Les instruments et missions de l'Union européenne au Sahel

L'UE emploie toute une série d'instruments et conduit différentes missions afin de mettre en œuvre sa stratégie. Notons que certains auteurs soulignent la difficulté que peut présenter cette multiplicité d'instruments lors de la mise en pratique de la stratégie, notamment en matière de coordination (Lucia Lopez E., 2019 ; Rouppert B., 2014).

Nous aborderons ci-dessous, le fonds européen de développement, le fonds fiduciaire de l'Union européenne pour l'Afrique, l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix et la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Ces instruments servent à financer des projets de développement. Nous exposerons également les missions civiles d'EUCAP Sahel Niger et EUCAP Sahel Mali et la mission militaire d'EUTM Mali qui constituent des missions d'appui au renforcement de capacités et qui s'inscrivent par ailleurs dans la PSDC.

a. Fonds européen de développement

Le fonds européen de développement est introduit en 1957, lors du traité de Rome. Financé par des contributions volontaires des Etats membres, le montant alloué au FED n'est pas compris dans le budget de l'Union européenne.

L'objectif du FED est de fournir une aide au groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique par le biais de différents programmes et projets de développement axés sur des priorités spécifiques telles que la coopération économique, l'intégration régionale et l'appui institutionnel, la santé, l'éducation et la formation, le développement rural, l'environnement, les transports et les infrastructures ainsi que les politiques horizontales (Union européenne, 2019).

Au départ, et jusqu'à la fin de la guerre froide, le FED sert essentiellement à financer des projets d'infrastructure dans des pays ne présentant pas les capacités techniques et financières de les réaliser eux-mêmes. La fin de la guerre froide a toutefois pour effet de modifier le paradigme de l'aide. Alors que dans le contexte du monde bipolaire, l'aide servait notamment à consolider les liens avec les pays destinataires, elle est désormais de plus en plus utilisée comme un outil politique permettant aux pays donateurs de propager les valeurs soutenues par l'Union européenne. Par exemple, l'accord de Cotonou signé en 2000 par l'UE et les pays ACP permettra désormais de suspendre la coopération avec un Etat s'il déroge au respect des droits de l'homme. Ce faisant, le FED constitue un véritable instrument politique de préservation de la paix et de résolution des conflits. C'est également dans le cadre de cet accord que seront introduites des préoccupations sécuritaires qui ont mené la paix et la sécurité à devenir des aspects essentiels du partenariat stratégique entre l'UE et l'Afrique. En outre, depuis 2004, des fonds du FED sont alloués à un nouvel instrument intitulé « la facilité de Paix pour l'Afrique », que nous évoquerons ci-après, avec l'objectif de mettre en œuvre des actions de prévention, de gestion et de résolution des conflits. La stratégie pour le développement et la sécurité au Sahel abordée ci-devant découlera par ailleurs de cette mouvance. (Lecompte et Vircoulon, 2014).

Durant toute la période 2014-2020, le 11^{ème} FED est en vigueur, avec un budget de 34,3 milliards d'euros. En ce qui concerne le Programme Indicatif Régional pour l'Afrique de l'Ouest plus précisément, il concentre un budget de 1150 millions d'euros, dont 250 millions sont spécifiquement alloués pour des activités sécuritaires.

L'Union européenne a dès lors pratiquement doublé son aide en comparaison avec la période précédente, puisque le 10^{ème} FED concentrait 597 millions d'euros dont 199 millions alloués pour la sécurité, à l'égard de la même région (SEAE, 2019).

Selon l'Institut de recherche et d'applications des méthodes de développement (Iram, 2018), cette forte hausse s'appuie sur la prise en considération de nouvelles interdépendances entre les deux régions, notamment en ce qui concerne la sécurité et la migration. En effet, le fait de vouloir préserver sa propre sécurité amène l'UE à réorienter sa politique de coopération au développement.

Ainsi, le 11^{ème} FED permet de soutenir des objectifs stratégiques en Afrique de l’Ouest, se concentrant sur trois secteurs particuliers. Le premier « sera porté sur les questions de paix, de sécurité et de stabilité y compris la lutte contre les menaces globales qui touchent la région avec des conséquences souvent dramatiques pour les populations et des répercussions directes sur l’Union européenne », le second « concernera l’intégration économique régionale, avec notamment l’aide au commerce, le soutien au secteur privé et le développement des infrastructures » et le troisième « contribuera à la gestion des biens publics régionaux et à l’agenda résilience, notamment à travers l’Alliance Globale pour la Résilience (AGIR) Sahel et Afrique de l’Ouest » (SEAE, 2019). On constate dès lors que les préoccupations ayant trait à la paix et à la sécurité constituent dorénavant l’objectif prioritaire du PIR pour l’Afrique de l’Ouest.

b. Fonds fiduciaire de l’Union européenne pour l’Afrique

Elaboré lors du sommet de La Valette sur la migration en 2015, le FFUE incarne les deux aspects déterminant la stratégie de l’UE pour la sécurité et le développement au Sahel. En effet, il intègre d’une part, des actions sécuritaires concernant la lutte contre le terrorisme, les trafics illégaux et la gestion des frontières, et des actions visant à assurer la sécurité humaine, essentiellement des personnes migrantes et déplacées, en se concentrant sur des activités de développement d’autre part. Il constitue l’une des sources de financement de projets sécuritaires au Sahel les plus importantes, et ses actions sont élaborées par la DG DEVCO (Lopez Lucia, 2019).

Financé en partie par le FED et des instruments financiers de l’UE, et en partie par les Etats membres et d’autres donateurs tel que la Suisse et la Norvège, ses ressources au 31 décembre 2018 s’élevaient à 4,2 milliards d’euros (Union européenne, 2019).

c. Instrument contribuant à la stabilité et à la paix

Anciennement dénommé ‘instrument de stabilité’, l’IcSP est un instrument permettant à l’Union européenne d’intervenir à l’extérieur de ses frontières afin de prévenir ou d’agir en cas de crise.

Il constitue également un instrument de consolidation de la paix et est mis en œuvre par les délégations de l'Union européenne présentes dans les pays bénéficiaires, en partenariat avec des ONG, les Nations unies, d'autres organisations internationales, les institutions des États membres de l'UE et des organisations locales (Commission européenne, 2019).

d. Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique

Créé en 2004 suite à une demande émanant de l'Afrique, l'objectif de l'APF est de « *de soutenir la paix, la stabilité et la sécurité en Afrique, et de jeter les bases d'un développement durable* » (Union européenne, 2016) par le biais de financements dans le cadre d'opérations de soutien à la paix dont peuvent bénéficier des institutions africaines qui promeuvent la paix et la sécurité (Petit Y., 2013.)

e. European Union Training Mission in Mali

C'est en automne 2012, suite à une demande de soutien du président de la République du Mali, que l'UE décide de mener des activités de formation à l'égard de l'armée malienne.

La mission débute le 18 février 2013, mobilisant 550 militaires issus de 22 États membres (Charles, 2013), avec l'objectif de renforcer les capacités des forces armées maliennes afin qu'elles soient en mesure de « *rétablir l'intégrité territoriale du Mali et de réduire la menace que constituent les groupes terroristes* » (Petit, 2013 : 189-190). Elle intègre à la fois l'aspect de formation des forces armées et celui de conseil et d'expertise au niveau stratégique. En outre, elle forme des instructeurs dans le but qu'ils soient eux-mêmes aptes à former le reste de l'armée à l'avenir (Dumoulin et Gros-Verheyde, 2017).

Former l'armée constitue un aspect fondamental de la réponse de l'UE à la crise malienne (Petit, 2013). En effet, on considère que renforcer les capacités de l'armée et procéder à des réformes structurelles dans le secteur de la sécurité est essentiel afin de renforcer l'État malien d'une part, et de contribuer à la mise en place d'une armée et de forces de sécurité plus responsables et capables d'assurer la sécurité des populations d'autre part (Lopez Lucia, 2019).

Le 19 mai 2018, la mission EUTM Mali a entamé son 4^{ème} mandat en vigueur jusqu'en mai 2020 (EUTM, 2019).

f. European Union Capacity Building Mission in Niger & European Union Capacity Building Mission in Mali

Entreprise à l'été 2012, la mission EUCAP Sahel Niger se veut de contribuer au renforcement des capacités des forces de sécurité nigériennes, afin qu'elles soient en mesure de mieux combattre le terrorisme et la criminalité organisée (Petit, 2013). La mission EUCAP Sahel Mali, quant à elle, sera lancée en janvier 2015 et est considérée comme le pendant civil d'EUTM Mali (Dumoulin et Gros-Verheyde, 2017).

Dès sa mise en œuvre, EUCAP Sahel Niger doit répondre aux défis sécuritaires et de développement mis en exergue par la stratégie de l'Union européenne pour le Sahel (Lopez Lucia, 2019). Depuis 2016, le mandat de la mission a été élargi à la gestion de la migration irrégulière. Le mandat actuel d'EUCAP Sahel Niger est en vigueur jusqu'au 30 septembre 2020 (Conseil de l'UE, 2019). La mission EUCAP Sahel Mali intègre de son côté, l'objectif de renforcer la présence de l'Etat sur l'ensemble du territoire (Lopez Lucia, 2019).

Depuis fin 2018, compte tenu de la régionalisation des missions PSDC, des activités peuvent désormais être dispensées ponctuellement dans les autres pays qui constituent le G5, à savoir, pour rappel : la Mauritanie, le Niger, le Burkina-Faso et le Tchad et ce, dans le cadre d'EUCAP Sahel Mali. En outre, le mandat actuel d'EUCAP Sahel Mali est en vigueur jusqu'au 14 janvier 2021 (Conseil de l'UE, 2019).

Bérangère Rouppert (2014) pose toutefois la question de l'efficacité de l'aide lorsque la contribution se limite aux activités de formation, sans fournir d'équipements militaires. Les armées concernées manquent en effet de matériel pour mettre en œuvre les compétences apprises lors de ces formations. Ceci découle du fait que certains Etats membres estiment qu'approvisionner les armées en équipements, c'est prendre le risque que ces derniers tombent dans de mauvaises mains. En outre, malgré le consensus existant autour du *nexus* sécurité-développement, certains acteurs demeurent réticents à l'idée d'utiliser des fonds de l'aide au développement à des fins sécuritaires ou militaires.

En effet, ce débat agite fortement le champ de la coopération au développement. Le discours qui accompagne le *nexus* sécurité-développement pousse à utiliser des fonds, notamment du FED que nous avons évoqué précédemment, pour soutenir les efforts de sécurité et de défense car d'aucuns considèrent que cela contribue aux efforts de développement.

La question est en fait de savoir si l'on souhaite ou non que ces contributions en faveur du volet sécuritaire entrent dans les comptes de l'aide publique au développement des Etats membres de l'UE, et contribuent dès lors au 0,7% du revenu national brut que l'UE s'est engagée à fournir à l'horizon 2030.³

Admettons par exemple que l'on souhaite construire une route dans une zone où sévissent des groupes terroristes. Ce projet de développement ne pourrait être mené à bien sans que l'on sécurise la zone où la route est supposée être construite. Or, certains bailleurs sont réticents à l'idée d'intégrer un soutien aux forces armées et de défenses dans l'APD, notamment parce que certaines d'entre elles ont été impliquées dans des cas d'exaction à l'égard de la population.⁴

En outre, il existe un véritable choc des cultures entre les acteurs du développement et ceux de la sécurité : les cultures de travail sont différentes, les agendas également, et il existe parfois des réticences de la part de certains acteurs à travailler ensemble. Dans ce cadre se pose également la question de la légitimité de l'Etat. Mener des actions de *capacity building* tel que le fait l'UE au travers de ses missions PSCD, c'est aussi soutenir et renforcer l'Etat. Or certains acteurs, notamment humanitaires, tiennent à garder une certaine impartialité sur le terrain. Toutes ces questions se négocient au sein de l'OCDE, qui détermine alors ce qui sera budgétisé ou non comme de l'APD.⁵

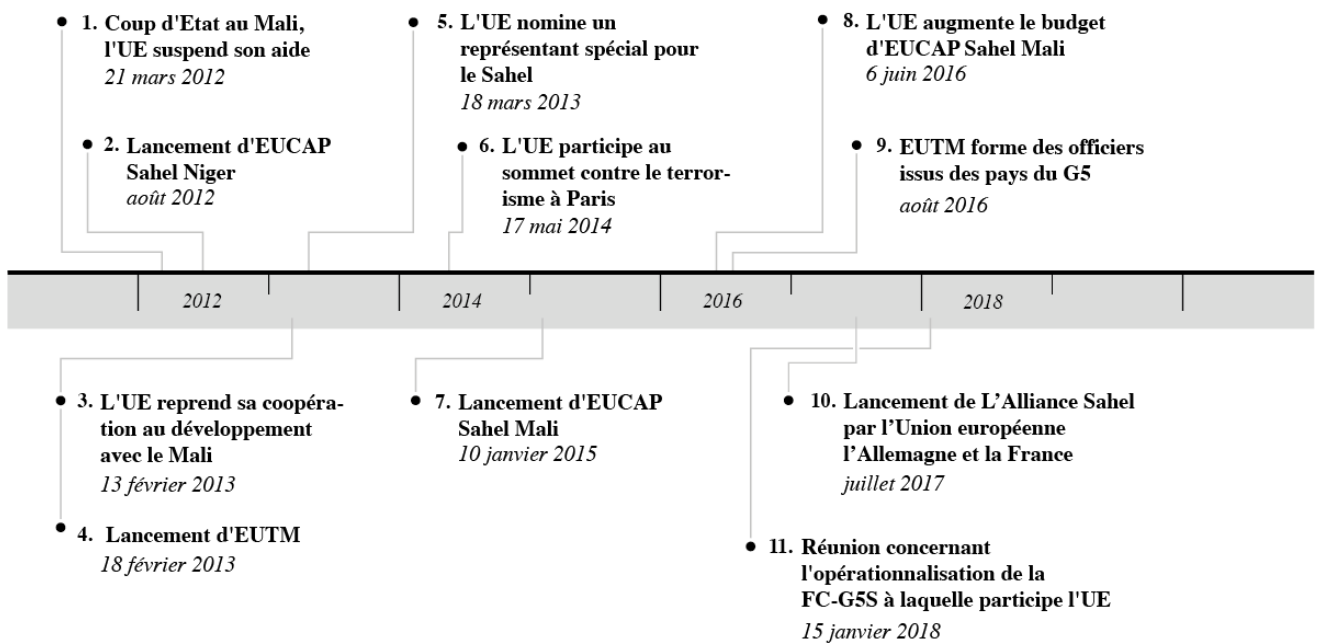
III. Les raisons de l'intervention de l'Union européenne au Sahel

Nous avons abordé précédemment le coup d'Etat survenu au Mali en 2012, qui a plongé le Sahel dans la crise à laquelle il fait toujours face aujourd'hui. Cette conjoncture a poussé toute une série d'acteurs internationaux à accroître leur présence dans la région, notamment l'Union européenne. Nous vous proposons de retracer certains événements clés survenus entre 2012 et 2018, illustrant l'intervention de l'Union européenne au Sahel. La ligne du temps ci-après présente la chronologie de ces événements. Nous donnons ensuite un commentaire pour chacun d'entre eux. Lorsque nous le jugeons pertinent, ces commentaires sont également ponctués de quelques approfondissements concernant le contexte de la région au même moment.

³ Entretien avec Nicolas Desgrais, doctorant à l'*University of Kent*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*



1. Coup d'Etat au Mali, l'UE suspend son aide, le 21 mars 2012

Dès le mois de janvier 2012, la rébellion touareg soutenue par les jihadistes et visant à proclamer l'indépendance de la région du Nord du Mali fragilise l'Etat Malien. Peu à peu, l'armée se retire de cette région du pays et il en va de même pour l'administration étatique.

S'en suit un coup d'Etat à l'encontre du président Amadou Toumani Touré, provoquant l'effondrement de l'Etat (Tobie et Chauzal, 2018).

Afin de condamner le coup d'Etat et en attendant que la situation se clarifie, l'Union européenne décide de suspendre momentanément son aide au développement à l'égard du pays (Rouppert, 2014).

2. Lancement d'EUCAP Sahel Niger, août 2012

Craignant que la situation malienne n'affecte le Niger déjà fragile, l'Union européenne lance sa mission de renforcement des capacités des forces de sécurité nigériennes.

3. L'UE reprend sa coopération au développement avec le Mali, le 13 février 2013

Afin de répondre à la crise qui déstabilise le Mali, l'Union européenne décide de reprendre sa coopération au développement avec le pays. 20 millions d'euros sont alors débloqués en faveur de l'IdS, ancêtre de l'IcSP.

Au cours de la même période, dans le cadre de la stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel, sont budgétisés 500 millions d'euros pour des activités de développement, 135 millions d'euros pour des actions ayant trait à la sécurité et l'Etat de droit et 30 millions d'euros pour la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation (Rouppert, 2014).

4. Lancement d'EUTM, le 18 février 2013

Compte tenu de la situation, l'Union européenne lance sa mission de formation des forces armées maliennes.

5. L'UE nomme un représentant spécial pour le Sahel, le 18 mars 2013

La nomination d'un RSUE pour le Sahel a pour objectif de permettre davantage de cohérence, de concertation et de coopération entre les différents Etats et acteurs partenaires œuvrant dans la région afin de rendre l'aide et l'implémentation de la stratégie pour le Sahel la plus efficiente possible. Son expertise et sa vision large de la situation confèrent également au RSUE un rôle de force de proposition (Rouppert, 2014).

Un peu moins d'un mois plus tard, la Commission européenne débloque 523,9 milliards d'euros supplémentaires pour aider le Mali à se reconstruire. En outre, en réponse à l'opération militaire Serval menée par l'armée française et dont le but est de contrer les offensives islamistes notamment lors de la rébellion en 2012, le MUJAO mène ses premiers attentats-suicides sur le sol nigérien (Vermeire, 2013).

En juin 2013, le gouvernement malien signe les accords de paix de Ouagadougou avec le MNLA et le HCUA, groupements touaregs armés impliqués dans la rébellion de 2012 (Sadatchy, 2013).

Cet accord est toutefois compliqué à mettre en œuvre étant donné les nombreuses tensions qui divisent le gouvernement malien et le MNLA, ce dernier accusant notamment les forces armées maliennes d'exaction à l'égard de la population du Nord. En outre, le gouvernement dénonce des rapports ambigus entre l'armée française et le MNLA dans le cadre des opérations de lutte contre le terrorisme. L'insécurité s'accroît considérablement dans la région Nord du pays, où deux journalistes français sont assassinés par AQMI en novembre 2013 (Oko Mvondo, 2014).

6. L'UE participe au sommet contre le terrorisme à Paris, le 17 mai 2014

Dès ses premiers mois, l'année 2014 est marquée par de nombreuses violences. Le 17 avril 2014, Boko Haram enlève 200 lycéennes dans la région de Chibok, au Nigéria. Le groupe qui commet de nombreux crimes échange également ses expertises avec AQMI. Dans ce contexte, différents Etats décident d'organiser un sommet contre le terrorisme qui les réunit à Paris le 17 mai de la même année. Sont présents les chefs d'Etat du Nigeria, du Cameroun, du Niger, du Tchad, ainsi que des représentants du Royaume-Uni, des USA et de l'UE. Tous souhaitent se coordonner et revoir leurs stratégies en matière de lutte contre le terrorisme, et plus particulièrement contre Boko Haram. C'est à ce moment-là que l'Union européenne décide de modifier sa stratégie à l'égard du Sahel, en mettant notamment en exergue le lien entre sécurité et développement (Maazaz, 2014).

La situation sécuritaire du Mali continue de se détériorer tout au long de l'année, particulièrement au Nord. Les négociations menées entre le gouvernement et les groupes touaregs n'avancent guère, le MUJAO mène de nombreuses attaques et des conflits éclatent entre des groupes rebelles séparatistes et des groupes armés jugés proches du gouvernement (Hubert, 2015). Ce faisant, « *la recrudescence des dynamiques conflictuelles au nord du Mali a engendré un débordement des activités des groupes armés sur le territoire nigérien* » (Hubert, 2015 : 19).

Notons également le lancement de la coopération régionale du G5 Sahel, que nous analyserons par ailleurs plus en profondeur dans le prochain chapitre, par les chefs d'Etat de la Mauritanie, du Burkina Faso, du Mali, du Tchad et du Niger le 16 février 2014, visant « *à coordonner les politiques de développement et de sécurité des cinq Etats* » (Tisseron, 2015 : 1). Dans le cadre du 11^{ème} FED, l'UE a annoncé la mobilisation de près de 5 milliards d'euros de soutien au Programme d'investissement prioritaire du G5. Le PIP est « *estimé à plus de 7 000 milliards de FCFA (environ 10,7 milliards d'euros), il est décliné à travers quatre thèmes : la sécurité, la gouvernance, les infrastructures (transport, énergie, télécommunications...) et la résilience (sécurité alimentaire, pastoralisme, développement humain, adaptation aux changements climatiques et amélioration de la gestion de l'eau)* » (Tisseron, 2015 : 2).

En outre, face aux crises, les réponses à caractère régionale sont de plus en plus prisées et utilisées comme un moyen de résoudre les conflits. Au sein de ce travail, nous définirons la régionalisation selon trois processus envisagés par Michel Liégeois et cité par Amandine Gnanguênon (2005 : 86) : « *une implication croissante des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité au sein de leur aire de compétence, un engagement prioritaire des puissances dans la résolution à l'intérieur de leur sphère d'influence, et des forces de maintien de la paix constituées essentiellement par des contingents en provenance de pays de la région de déploiement.* » Si l'on considère par exemple le cas du G5 Sahel, il s'agit de cinq Etats qui, dans un souci de retrouver un certain équilibre et un climat de paix et de stabilité, et de protéger leur territoire à la fois des menaces internes et des menaces externes, vont « *favoriser le regroupement au sein d'organisations à vocations diverses (politique, économique)* » (Gnanguênon, 2005 : 86).

7. Lancement d'EUCAP Sahel Mali, le 10 janvier 2015

Etant donné la situation politique du Mali suite au coup d'Etat de 2012, l'Union européenne a priorisé le lancement d'EUTM dans le pays. L'idée d'une mission civile à l'instar d'EUCAP Sahel Niger existe bel et bien, mais n'est pas envisageable tant qu'un gouvernement reconnu par la communauté internationale n'est pas remis sur pieds. Le 20 février 2014, le gouvernement malien adresse une lettre d'invitation à l'Union européenne (Dumoulin et Gros-Verheyde, 2017). EUCAP Sahel Mali est finalement lancée le 10 janvier 2015.

Cette année encore, le Mali mais aussi le Niger sont marqués par de nombreuses attaques terroristes sur leurs territoires respectifs. Un convoi humanitaire est notamment attaqué et un employé du comité international de la croix rouge assassiné (Wirtz, 2015).

En outre, suite aux nombreuses négociations entre le gouvernement malien et les différents groupes touaregs, un accord de paix dénommé « l'accord d'Alger » est signé en mai et en juin 2015. Le texte prévoit notamment la décentralisation du pouvoir et confère davantage de pouvoir aux collectivités territoriales. Le Nord demeure toutefois une région sensible, où les tenants du texte sont difficiles à mettre en place. Les groupes terroristes profitent de cette situation trouble pour mener des trafics illicites d'une part, et de nouvelles attaques dans le Centre et le Sud du pays d'autre part (Rimondi, 2015).

Des affrontements éclatent également entre la communauté peule et la communauté dogon concernant l'utilisation des terres (Lambolez, 2017). En effet, la sécheresse pousse la communauté peule, traditionnellement nomade, à chercher de nouveaux pâturages. Le peuple dogon, traditionnellement agriculteur, les accuse alors de détruire leurs terres.

Les Peuls accusent à leur tour les Dogons de voler leur bétail. Conscient de l'existence de cette dynamique conflictuelle, le front de libération du Macina, groupe armé jihadiste actif depuis peu, instrumentalise ces conflits et recrute essentiellement au sein de la communauté peule. Par ailleurs, le chef du FLM, Amadou Koufa, est issu de ladite communauté et est dès lors conscient des frustrations rencontrées par elle, ce qui facilite le recrutement. (Sangare, 2019).

En ce qui concerne l'organisation régionale du G5, la création d'une force conjointe du G5 Sahel a été annoncée suite à un sommet s'étant tenu à N'Djamena le 20 novembre (Vignane Gonzalez, 2015).

8. L'UE augmente le budget d'EUCAP Sahel Mali, le 6 juin 2016

Les violences vont s'accroître considérablement durant l'année 2016. Les différents groupes terroristes continuent de sévir, et AQMI profère des menaces à l'encontre de personnes soupçonnées de collaborer avec l'armée française dans la lutte contre le terrorisme. En outre, le quartier général d'EUTM est victime d'une attaque le 22 mars. La MINUSMA est elle aussi victime de nombreuses attaques. L'Etat Islamique, auquel Boko Haram a désormais prêté allégeance, mène également des attaques au Nigéria, au Niger, au Tchad et au Cameroun (GRIP, 2016). Suite à ces nombreux assauts, l'UE augmente le budget d'EUCAP Sahel Mali de 4 950 000 euros. Dès lors, le budget de la mission s'élève à 19 millions d'euros pour l'année 2016 (Lankoandé, 2016).

En outre, l'association Kawral Poulakou, créée par les Peuls, accuse l'armée malienne et les milices pro-gouvernementales d'exactions à leur encontre. En effet, le fait que de nombreux Peuls rejoignent le FLM crée un amalgame à leur égard, les Peuls étant dans ces circonstances, fréquemment associés au terrorisme (Lankoandé, 2016).

9. EUTM forme des officiers issus des pays du G5, août 2016

En août 2016, EUTM forme une vingtaine d'officiers venant des différents pays de l'organisation du G5 Sahel. L'objectif de la formation est de « *renforcer la coordination et l'interopérabilité des forces armées* » (Sopha, 2016 : 18).

La notion d'interopérabilité gagne en importance, étant donné que les attaques perpétrées par les groupes terroristes prolifèrent de part et d'autre des frontières.

Par exemple, le 16 décembre, une attaque contre des forces anti-terroristes de l'armée a coûté la vie à 12 militaires à Nassoumbou au Burkina Faso, à 70 kilomètres de la frontière avec le Mali, où les terroristes sont retournés se réfugier après l'assaut. On constate également un accroissement des attaques en territoire nigérien, à la frontière avec le Mali (Krotov-Sand, 2017).

Nous précisons toutefois que la vocation initiale d'EUTM n'était pas régionale et qu'elle s'adressait uniquement aux forces de défense et de sécurité maliennes. De ce fait, les formations ponctuelles dispensées aux officiers issus du G5 ne représentent qu'une activité mineure à l'échelle de ce qu'EUTM réalise au Mali avec l'ensemble de l'armée. En effet, le mandat originel d'EUTM ne couvre que le Mali. Une cellule de coordination régionale est établie en 2017, visant à régionaliser davantage l'approche de la PSCD de l'UE au Sahel. Ce n'est que très récemment que la CCR s'est transformée en cellule de conseil et de coordination régionale, avec l'objectif de régionaliser davantage les missions civiles et la mission militaire de la PSCD au Mali afin qu'elles puissent étendre leurs actions à l'ensemble des pays du G5. Mais la mise en œuvre de ce type de démarche est compliquée, et régionaliser l'aide constitue un véritable défi.⁶

10. Lancement de L'Alliance Sahel par l'Union européenne, l'Allemagne et la France, en juillet 2017

En juillet 2017, l'Union européenne, la France et l'Allemagne décident de mettre en place un outil dénommé L'Alliance Sahel, destiné à favoriser les échanges et la mise en commun des financements entre bailleurs internationaux (Etienne, 2017).

D'autres acteurs les rejoindront, tel quel la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement. L'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, le Luxembourg, le Danemark et les Pays-Bas ont également fait part de leur récente adhésion à cet outil.

Le dessein de L'Alliance Sahel est de favoriser le développement et une paix durable dans la région, en rendant plus effective la coordination entre les différents partenaires et en accélérant la mise en œuvre de l'aide et des projets. Pour ce faire, L'Alliance Sahel se veut d'être à l'écoute des besoins exprimés par les pays sahéliens ainsi que par le Secrétariat permanent du G5 Sahel (Alliance Sahel, 2019).

⁶ Entretien avec Nicolas Desgrais, doctorant à l'*University of Kent*

11. Réunion concernant l'opérationnalisation de la FC-G5S à laquelle participe l'UE, le 15 janvier 2018

Le 15 janvier 2018, l'Union européenne participe à une réunion concernant l'opérationnalisation de la FC-G5S, en présence des ministres de la Défense des pays constituant le G5, des représentants de l'ONU ainsi que de l'Union africaine (de Labbey, 2018). En outre, « *les pays du G5 Sahel se sont dotés d'un fonds fiduciaire le 8 janvier, pour accompagner et gérer les fonds importants pour supporter la Force dans la lutte contre le terrorisme dans le Sahel* » (de Labbey, 2018 : 18).

Les pays membres du G5 y participent à hauteur de 10 millions d'euros chacun, les Emirats arabes unis à hauteur de 30 millions d'euros, l'Arabie Saoudite de 100 millions d'euros, la France de 8 millions d'euros et les USA de 60 millions d'euros. En ce qui concerne l'Union européenne, elle décide de doubler la mise de 50 millions d'euros annoncée en juin 2017, et contribue à hauteur de 100 millions d'euros (de Labbey, 2018).

L'intérêt porté à la FC-G5S et à l'organisation régionale du G5 plus largement n'a fait qu'accroître après une année 2017 particulièrement tumultueuse. En effet, les affrontements intercommunautaires sont de plus en plus fréquents, particulièrement au centre du Mali (Cavadi, 2017). L'armée malienne est également victime d'attaques de plus en plus régulières dans la même région. De même, les régions frontalières entre le Niger, le Mali et le Burkina Faso sont de plus en plus souvent ciblées. La région du lac Tchad est également particulièrement touchée par les conflits, notamment en raison de la présence de Boko Haram et de nouvelles milices (Etienne, 2017).

En octobre, des manifestations éclatent dans la région du Nord, exigeant le départ de la force Barkhane (successeur de l'opération SERVAL), accusée d'adopter des méthodes trop brutales. En outre, la fin de l'année sera marquée par de nombreux assauts au Niger dans les environs de la frontière malienne, ce qui permet aux jihadistes de toujours adopter le même mode opératoire, à savoir retourner se réfugier de l'autre côté de la frontière après l'assaut. C'est dans ce contexte que les premières opérations menées par la FC-G5S seront mises en œuvre en novembre (Ghys, 2018).

L'année 2018 est à son tour marquée par les affrontements et les violences, tant intercommunautaires que provoquées par des attaques terroristes. Les Peuls exprimeront les préjudices causés par les amalgames faits à leur encontre au travers de manifestations durant lesquelles ils accuseront les exactions dont ils sont victimes, commises par l'armée et les chasseurs Dozos (De Labbey, 2018).

En outre, l'UE accorde une aide supplémentaire de 50 millions d'euros au Burkina Faso pour la mise en œuvre du « programme d'urgence pour le Sahel ». EUTM de son côté, voit son mandat prolongé jusqu'au 28 mai 2020, avec un budget de 59,7 millions d'euros. Ses prérogatives prévoient un appui à la formation pour la FC-G5S (De Labbey, 2018).

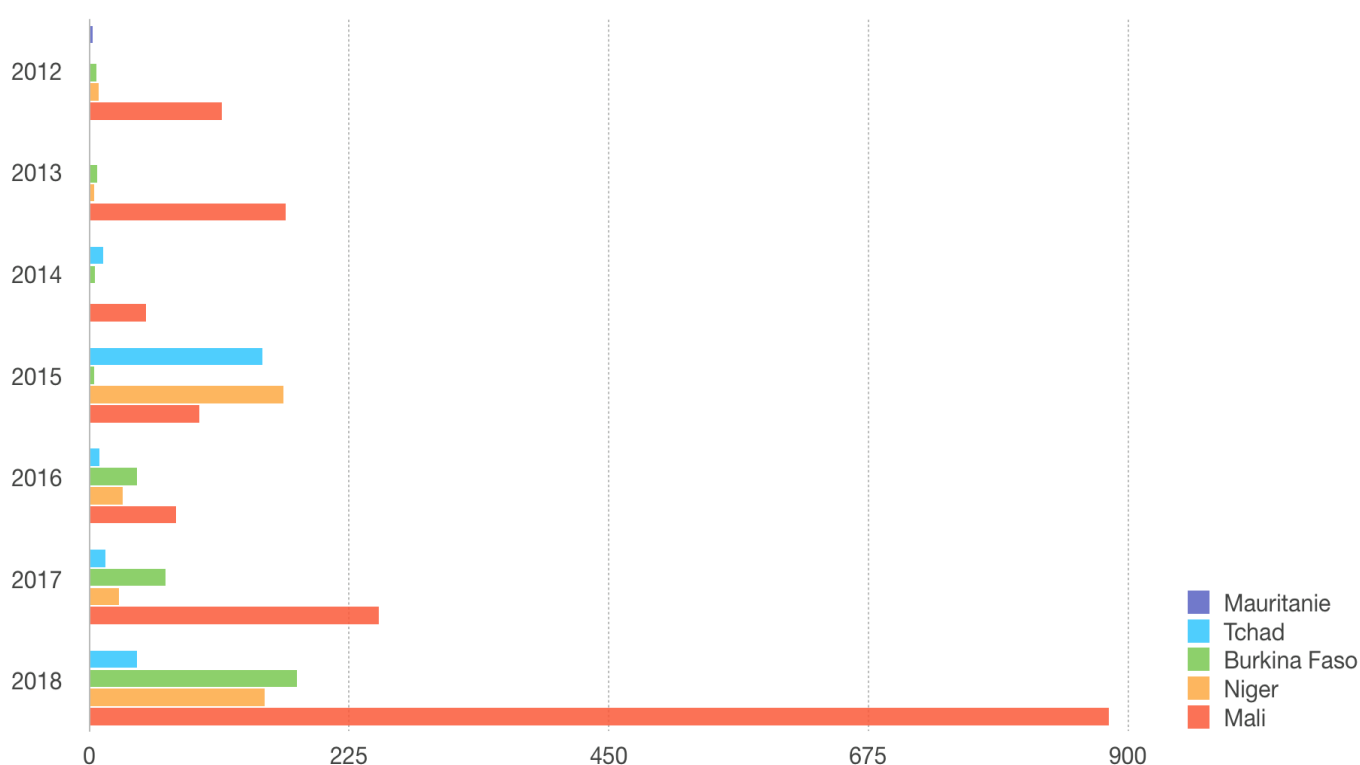
Enfin, le 6 décembre, les chefs d'Etat du G5 se réunissent dans le cadre de la Conférence de coordination des partenaires et bailleurs de fonds. « *L'UE et la France vont prendre en charge la plus grande partie du financement – 1,3 milliard d'euros d'aide – des projets de développement, axés sur la prévention du djihadisme* » (Nsimba, 2019 : 23)

Nous souhaitons clore ce chapitre en faisant un point sur le bilan humain de la crise qui touche le Sahel, et plus particulièrement les pays du G5, durant la période qui nous préoccupe.

Nombre de décès recensés par pays et par année

PAYS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Mauritanie	3	0	1	1	0	0	0
Tchad	1	0	12	150	9	14	41
Burkina Faso	6	7	5	4	41	66	180
Niger	8	4	0	168	29	26	152
Mali	115	170	49	95	75	251	883

Nombre de décès recensés par pays et par année



Depuis le coup d'Etat perpétré en 2012, le Mali est le pays qui dénombre le plus de victimes. Après une légère accalmie en 2014, on constate que le nombre de décès recensés s'accroît dans toute la région du G5, excepté la Mauritanie. C'est effectivement à partir de 2015 que nous susmentionnions une recrudescence importante des attaques terroristes et des violences intercommunautaires qui perdurent encore aujourd'hui et qui s'étendent de plus en plus sur les différents territoires.

Le Mali se voit particulièrement touché par ces violences meurtrières, ainsi que le Niger et le Burkina Faso, dont les attaques sont essentiellement perpétrées à proximité de leurs frontières communes avec le Mali.⁷

⁷ Ces données ont été récoltées sur le site web du groupe 'Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED)', [URL : <https://www.acleddata.com/>, consulté le 16 août 2015]

5. La coopération régionale du G5 Sahel

I. Le concept des ‘guerres nomades’

Nous avons estimé pertinent d’aborder brièvement le concept des ‘guerres nomades’ introduit par le sociologue et politologue Michel Galy. En effet, selon nous, la teneur de l’ouvrage « *Guerres nomades et sociétés ouest-africaines* » rédigé sous sa direction et se concentrant sur les conflits qui ont éclaté au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée et en Cote d’Ivoire dans les années 90 est par certains points applicable à notre thématique.

Michel Galy (2007) nous invite à prendre distance avec une vision stato-centrée des conflits, les frontières ayant un caractère artificiel compte tenu par exemple des communautés qui étendent leur territoire sur différents pays. Ce faisant, dans le cas d’une guerre nomade, « *ce sont des groupes fluctuants de jeunes et de guerriers qui se font passeurs de frontières, créateurs de foyers insurrectionnels, conquérants de capitales. Et ce mouvement – à part leur mort toujours possible, devient leur vie même, un mode de sociabilité, où bientôt, dans la guerre et l’errance, s’installent des sociétés tout entières* » (Galy et al., 2017 : 41).

L’auteur met également en exergue le fait que des systèmes de pouvoir et de régulation se mettent en place aux zones, notamment transfrontalières, où l’Etat est parfois contraint de se retirer en raison des conflits qui y éclatent. Nous pouvons établir un parallèle avec certaines régions du Nord du Mali où l’Etat s’est retiré suite à la rébellion touareg. Michel Galy recommande de chercher à comprendre et à analyser à la fois les systèmes et pouvoirs qui se mettent en place, mais également les transformations induites au sein de la société par les conflits. Selon lui, « *le Non-Etat des zones frontalières, là où le pouvoir de la capitale s’affaiblit ou disparaît, n’est pas une zone anarchique, mais une recomposition des structures sociales préexistantes, dans un système de guerre élargi* » (Galy et al., 2007 : 39).

Dans ce même ouvrage, Aline Lebœuf (2007) analyse le conflit en Sierra-Leone et le programme d’intervention britannique de 2005, intégrant les deux dimensions que sont la sécurité et le développement que l’on considère inséparables, tel que nous l’avons étudié précédemment.

L’organisation de coopération régionale du G5 Sahel que nous allons étudier ci-dessous est appelée à intégrer ces différentes dimensions. Pour commencer, son caractère régional dépasse les frontières des Etats, à l’instar des groupes armés qui sévissent dans la région.

Par conséquent, elle a vocation à pouvoir assurer une meilleure gestion des zones frontalières partagées par les Etats du G5. En effet, ils sont peu présents, voire absent de ces zones où différents groupes armés mènent des attaques et développent des trafics illicites.

Enfin, en coordonnant les politiques respectives des Etats du G5, l'une des autres raisons d'être de la coopération est de mener des actions ayant trait à la sécurité et au développement dans la région.

II. Le G5 Sahel



[<https://www.g5sahel.org>]

En lançant sa Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel en 2011, l'Union européenne représente « *le premier partenaire stratégique et financier (PTF) des pays sahéliens à élaborer une stratégie régionale* » (Desgrais, 2019 : 75). Par ailleurs, soutenir l'organisation du G5 Sahel et appuyer l'opérationnalisation de sa force conjointe constitue pour elle une priorité majeure au Sahel (Lopez Lucia, 2019).

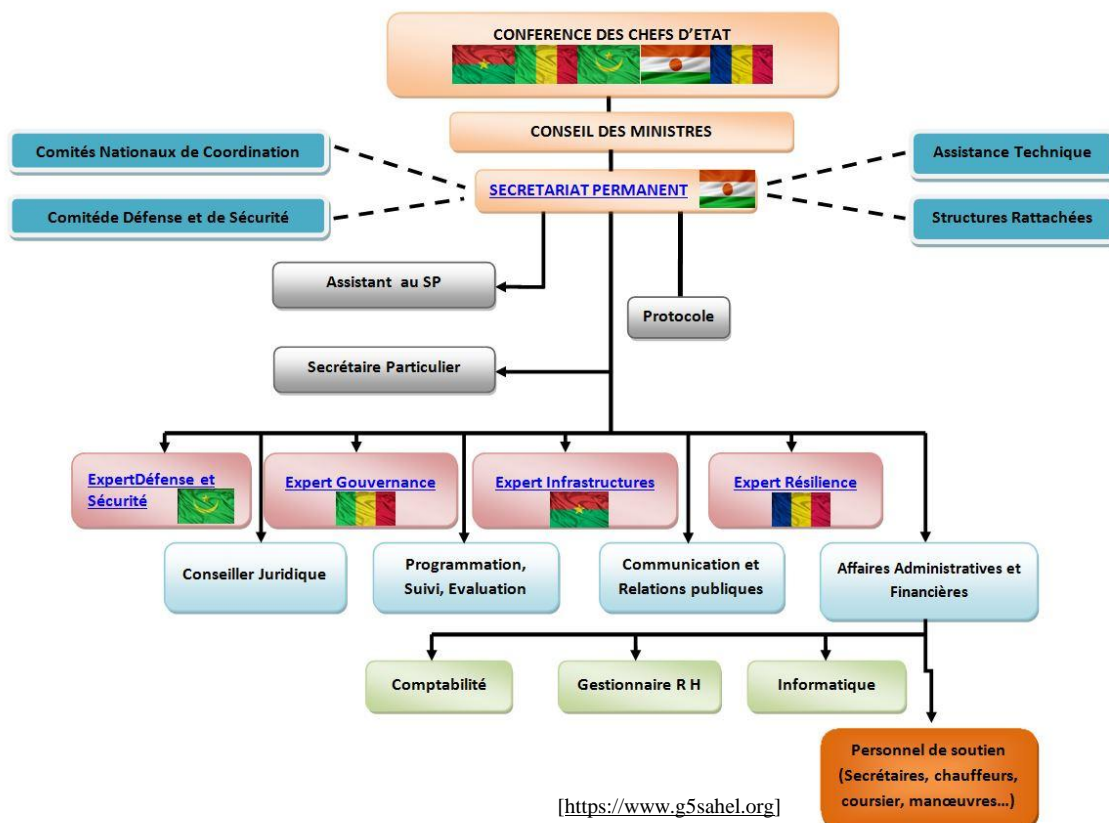
Le G5 Sahel consiste en la mise en place d'un cadre de coopération régionale entre 5 Etats, à savoir la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad. Le dessein de la coopération, lancée le 19 décembre 2014 à Nouakchott en Mauritanie où se trouve aujourd'hui son siège, est d'opérationnaliser le *nexus* sécurité-développement. Désormais, « *le développement est appréhendé comme un outil de sécurité, à même de consolider l'action des acteurs de la sécurité* » (Desgrais, 2019 : 13).

La mise en pratique de la stratégie du G5 fonctionne à partir de différents organes, à commencer par la Conférence des chefs d'Etat qui, selon Nicolas Desgrais (2019 : 15), constitue « l'organe de décision » qui « assure la tutelle politique » et « fixe les grandes orientations et options stratégiques ». Pour ce faire, une session ordinaire prend place une fois par année et des sessions extraordinaires peuvent être organisées en plus de celle-ci.

Selon le même auteur, le Conseil des ministres du G5 assure quant à lui, la mise en œuvre de la politique statuée lors de la Conférence susmentionnée. Ce Conseil a également pour mission de formuler des recommandations à l'adresse de la Conférence. Pour ce faire, deux sessions ordinaires et le cas échéant, des sessions extraordinaires, sont organisées chaque année.

L'organe exécutif est le Secrétariat permanent. Le Secrétaire permanent preste un mandat de 4 ans qu'il est possible de renouveler une fois. Les chefs d'Etat-major et les responsables mandatés pour les questions de sécurité constituent quand à eux le Comité de défense et de sécurité, dont l'expertise sécuritaire permet notamment de soutenir le travail du Conseil des ministres. A ce jour, le CDS s'est avéré être l'organe le plus efficace du G5. Pour finir, en fin d'année 2015, chacun des pays membres a constitué un comité national de coordination des actions du G5 Sahel, dont les présidents sont les points focaux nationaux pour son organisation dans leur pays respectif (Desgrais, 2019).

Organigramme du G5 Sahel :



Les chefs d'Etat du G5 font preuve d'un volontarisme politique conséquent qui leur a permis notamment de mobiliser de nombreux partenaires et des fonds importants. Ils adoptent toutefois une approche « *top-down* » lors de leurs réunions, qui complexifie la mise en œuvre des décisions par les autres organes, notamment le Conseil des ministres dont les travaux préliminaires ne sont pas toujours pris en considération. En outre, le SP-G5S connaît des difficultés à jouer son rôle d'organe exécutif du G5. En effet, il est contraint de composer avec un manque de moyens financiers, la lenteur de la mise en place effective des CNC et des manquements dans les textes et outils juridiques dont il dispose. Une réforme de l'organisation est toutefois prévue pour février 2020, afin notamment de résoudre les différents problèmes qui compromettent la bonne mise en œuvre de la politique du G5 (Desgrais, 2019).

En ce qui concerne les projets, le G5 Sahel en présente de différents types :

- Les projets permanents sont menés de manière quotidienne et gérés par des structures autonomes. Tel que le stipule Nicolas Desgrais (2019 : 77), « *toutes les initiatives de l'Axe de Défense et Sécurité du G5 Sahel appartiennent à cette catégorie* ».
- Les projets visant à créer de nouveaux espaces de dialogue régionaux dont est en charge le secrétariat permanent. C'est le cas notamment de la Cellule régionale de prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent qui ambitionne pour sa part d'étendre ses échanges au niveau national.
- Les projets de développement dont font partie notamment les projets de construction d'infrastructures lourdes et actuellement, les projets de création d'une compagnie aérienne commune et d'une voie ferrée (Desgrais, 2019).

Etant donné que l'initiative du G5 émane des Etats africains eux-mêmes, que ces derniers sont confrontés à des problèmes sécuritaires analogues et que leur propre stabilité est tributaire de la stabilité des autres Etats membres, elle est considérée comme l'initiative la plus à même de répondre aux crises qui touchent actuellement la région (Lopez Lucia, 2019).

Cependant, la stratégie pour le développement et la sécurité du G5 n'était pas au départ, vouée à se concentrer à ce point sur le volet sécuritaire. Le développement constituait en effet le principal objectif du G5 et les engagements sécuritaires restaient quant à eux, plutôt évasifs. Le volet sécuritaire a été insufflé au fur et à mesure, notamment au travers des questions touchant à la migration. La coopération déjà existante entre l'opération Barkhane et les armées sahéliennes a également joué un rôle dans ce processus. En effet, des opérations conjointes existaient entre l'armée française et les armées sahéliennes sous le couvert de l'opération Barkhane.

Afin d'institutionnaliser ces mécanismes militaires d'une part et de les pérenniser d'autre part, les pays du G5 ont signé un partenariat militaire de coordination transfrontalière avec la France.

A la surprise générale, y compris celle des membres du CM-G5S, le jour de la signature du PMCT, les chefs d'Etat des pays du G5 ont annoncé la création de la FC-G5S, rencontrant les mêmes objectifs que la PMCT, tels que la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, le renforcement de l'interopérabilité entre les armées respectives des Etats du G5 et la pérennisation de ces mécanismes. Ces différents acteurs se superposent dès lors sur le terrain, donnant lieu selon les époques et les personnes impliquées à une coopération dynamique ou non.⁸

De cette manière, l'arrimage des différentes stratégies de coopération à la FC-G5S a déséquilibré l'organisation en ce qui concerne la part réservée aux actions ayant trait au développement et celles du domaine de la sécurité.⁹ Selon Cyril Robinet (2018), le rééquilibrage entre ces deux volets est essentiel mais dépend davantage des bailleurs internationaux que de la volonté des Etats du G5. En effet, les derniers appellent régulièrement les premiers à accorder la même considération au volet développement qu'au volet sécuritaire.

III. La force conjointe du G5 Sahel

Tel que nous l'avons vu précédemment et a contrario d'une idée fortement répandue, l'initiative de la FC-G5S émane des Etats sahéliens et non pas de la France (Robinet, 2018). « *En effet, la prise de conscience par les Etats sahéliens de l'existence d'une menace commune, à savoir la régionalisation de l'action des groupes armés terroristes (GAT), est à l'origine de leur volonté de lancer des initiatives sécuritaires régionales nouvelles.[...] Elles fournissent aux différents acteurs un cadre d'action nouveau plus adapté à la menace terroriste transfrontalière.* » (Desgrais, 2017 : 8)

Par conséquent, les initiatives sécuritaires se régionalisent en réponse à la menace terroriste qui se régionalise également (Desgrais, 2017). Dans cette conjoncture, l'ambition prioritaire de la FC-G5S est de renforcer la coopération entre les armées sahéliennes dans le but de rendre leurs frontières communes plus sûres. Par ailleurs, les frontières n'étant pas rigoureusement délimitées, la rencontre entre deux armées nationales aux abords de ces zones sensibles peut engendrer des incidents lourds de conséquence. A l'avenir, afin de prévenir ces incidents, la FC-G5S se veut de renforcer la confiance mutuelle entre les armées nationales.

Ces pratiques pourront de surcroît permettre à une armée d'intercepter un groupe terroriste fuyant l'armée du pays voisin suite à un assaut et cherchant à se réfugier aux abords de leur frontière commune (Robinet, 2018), ce qui constitue, nous l'avons vu, une pratique courante.

⁸ Entretien avec Nicolas Desgrais, doctorant à l'*University of Kent*

⁹ *Ibid.*

Rendre l'interopérabilité entre les armées sahéliennes effective serait à terme, la véritable plus value de la FC-G5S. Cela nécessiterait de partager une même doctrine, de participer à des exercices communs mais également de partager les mêmes fréquences radios, etc. Les armées ont chacune des modes opératoires qui leurs sont propres et créer des habitudes de travail qui seraient adoptées par cinq armées prend du temps. C'est pour cette raison que l'on veut établir des académies du G5 où l'on formerait au même moment des membres de chacun des Etats afin de créer des relations entre eux et de favoriser le partage des expériences.¹⁰

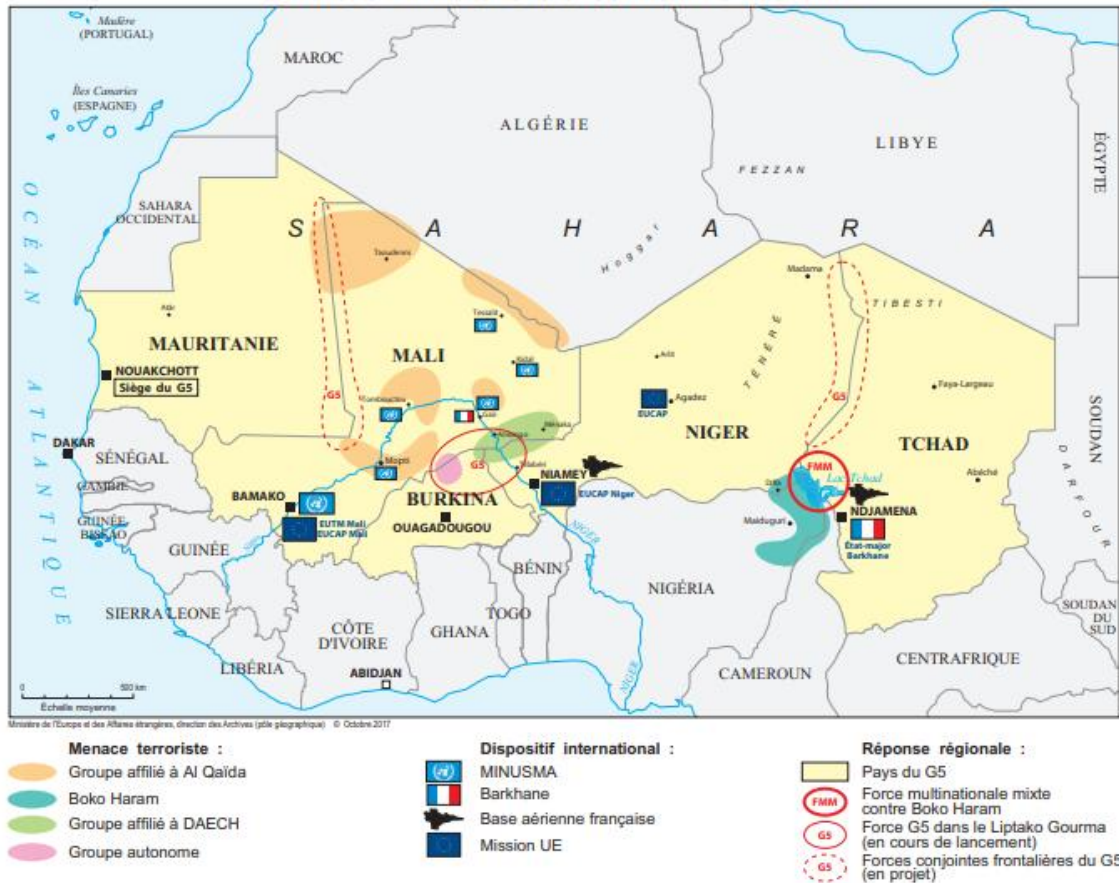
Dans le même ordre d'idée, des infrastructures construites en Mauritanie en 2013 destinées à accueillir un projet d'école de guerre pour le pays sont finalement intégrées au projet du G5, à la demande du président Mauritanien en novembre 2015 lors du sommet de N'Djamena. En 2018, des futurs formateurs et des officiers issus de chacun des Etats du G5 y sont formés. Le budget de fonctionnement de cette école est de 800 000 euros. Théoriquement, la Mauritanie y participe à hauteur de 34% et le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad à hauteur de 16,5%. C'est toutefois l'appui de différents partenaires, notamment la France, l'Italie et l'Allemagne, qui a permis le lancement des formations, étant donné que les Etats du G5 tardaient à verser leur part. Actuellement, des discussions sont en cours concernant un éventuel soutien de l'UE (Desgrais, 2019).

Concrètement, la déclaration à propos de la création de la FC-G5S a lieu le 20 novembre 2015. Elle sera finalement déployée officiellement en juillet 2017 (Desgrais, 2017). Son quartier général et son poste de commandement sont tous deux inaugurés le 9 septembre 2017 à Sévaré, au Mali (Etienne, 2017). Ils ont toutefois été contraints d'installer leurs quartiers à Bamako, après qu'une attaque jihadiste ait détruit leurs infrastructures à Sévaré en juin 2018 (Crisis Group, 2019).

La FC-G5S est mandatée pour conduire trois combats : le combat contre le terrorisme, contre le trafic de drogue et contre les trafics des êtres humains. Concrètement, elle mobilise approximativement 5000 hommes issus des pays du G5 et répartis en 7 bataillons, composés chacun de 550 militaires et de 100 policiers et gendarmes. Ces bataillons sont répartis sur trois fuseaux : un fuseau Ouest qui comprend la Mauritanie et le Mali, un fuseau Centre qui comprend le Mali, le Burkina Faso et le Niger et un fuseau Est qui comprend le Niger et le Tchad. Les opérations se déroulent sur une zone de 50 kilomètres de part et d'autre des frontières communes (Desgrais, 2017).

¹⁰ Entretien avec le Dr Gregory Chauzal, directeur du programme Sahel et Afrique de l'Ouest au SIPRI.

MENACES ET RÉPONSES SÉCURITAIRES AU SAHEL



[Ministère de l'Europe et des affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/>]

Concernant les financements de la FC-G5S, une réunion extraordinaire s'est tenue le 15 décembre 2017 à Bamako au cours de laquelle le budget de la force a été fixé à 423 millions d'euros, en présence des personnes suivantes : les ministres de la défense et chefs d'Etat du G5, à l'exception du président tchadien remplacé par son ministre des affaires étrangères, les présidents français et de la République de Guinée, Emmanuel Macron et Alpha Condé, le secrétaire général des Nations-Unies, António Guterres, le représentant allemand aux Nations-Unies et enfin le conseiller du président des Etats-Unis à la sécurité intérieure et à l'antiterrorisme. Chaque Etat du G5 a annoncé dégager la somme de 10 millions d'euros en faveur de l'opérationnalisation de la FC-G5S. Malgré le soutien de l'Union européenne et de la France notamment, la FC-G5S peine alors à trouver les financements nécessaires au lancement de ses opérations (Etienne, 2017).

Quelques jours plus tôt, le 8 décembre 2017, le conseil de sécurité des Nations unies adoptait la résolution 2391. Selon le texte du conseil de sécurité des Nations unies relatif à ladite Résolution (2017), celle-ci réside en un accord avec l'UE, l'ONU et la MINUSMA lui permettant de bénéficier d'un appui opérationnel et logistique, prévoyant « des évacuations sanitaires ainsi que l'accès aux articles consommables essentiels (carburant, eau et rations), l'utilisation d'engins de levage et de terrassement et de matériel de génie de l'ONU, et d'unités de génie en uniforme de la MINUSMA pour aider à préparer les bases opérationnelles de la Force conjointe au Mali ».

En outre, le texte précise que « *les opérations de la Force conjointe doivent être menées dans le plein respect du droit international, notamment du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés* » et que « *les États du G5 Sahel ont la responsabilité de doter la Force conjointe de ressources suffisantes, encourageant les partenaires bilatéraux et multilatéraux à prêter un appui supplémentaire, notamment en fournissant à la Force conjointe l'assistance logistique, opérationnelle et financière voulue, s'il y a lieu* ».

Ainsi, selon la Commission européenne, la somme de 414 millions d'euros, y compris une contribution financière de 76 millions d'euros au total émanant des Etats membres de l'UE, est engagée au bénéfice de la FC-G5S en février 2018. Au travers de son instrument de Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, l'Union Européenne octroie une aide de 75 millions d'euros en fourniture de services et d'équipements à la Force conjointe et annonce une contribution de 50 millions d'euros supplémentaire.

Le challenge que constitue l'aspect financier n'est pas le seul que la FC-G5S se doit de relever. En effet, « *un autre défi incontournable auquel seront confrontées les armées sahéliennes réside dans les relations qu'elles entretiendront avec les populations locales de leur zone de déploiement* », ceci afin « *d'augmenter l'acceptabilité de leur présence* » et « *d'obtenir davantage de renseignement humain pour mener les opérations* » (Desgrais, 2017 : 16). Les zones frontalières ont la particularité d'être traditionnellement peu investies par les Etats et les armées, ces dernières étant habituellement placées aux abords des capitales pour protéger l'Etat contre les attaques rebelles. En se plaçant aux abords des frontières, ces armées se retrouvent dans des zones où les populations se sentent marginalisées (Bassou, 2017), ce qui défavorise l'assentiment de la part de ces populations à l'égard de leur présence.

Or, tel que l'ont démontré les récentes études menées par le SIPRI auprès d'acteurs de la société civile malienne, ces relations entre les populations locales et les armées constituent un élément clé pour instaurer une paix durable. Ces études mettent également en exergue le fait que les opérations de maintien de la paix en Afrique ont tendance à adopter une approche « *top-down* », ce qui ne leur permet pas de faire écho auprès des personnes supposées en bénéficier.

Par exemple, on a découvert que dans le cas du Nord et du Centre du Mali, le volet sécuritaire a tendance à reléguer le volet développement au second plan, alors que la perception que ces populations ont de l'insécurité est étroitement liée au développement économique. (Hickendorff et al., 2017). Par ailleurs, afin de faire face aux problèmes liés au développement économique, traverser la frontière en quête de ressources peut constituer une réelle stratégie. Le cas des éleveurs peuls dont la recherche de pâturages pour leurs animaux se complique en conséquence du réchauffement climatique, en constitue un exemple.

Or, les stratégies visant à lutter contre le terrorisme intègrent des actions de renforcement des frontières sans forcément les adapter aux réalités des populations nomades (Bassous, 2017). Si elle souhaite aboutir et prospérer, la FC-G5S ne peut faire fi de cette réalité et se doit d'intégrer la composante que représente la société civile dans sa stratégie.

6. Ce qu'en disent les sciences sociales

Nous souhaitons entamer ce chapitre par un point concernant différents points de vue exprimés par toute une série de chercheurs en sciences sociales et politiques, à propos des réponses à donner aux crises qui touchent le Sahel. Les approches et positions présentées jusqu'à présent étaient essentiellement celles adoptées par la communauté internationale et plus particulièrement l'Union européenne et les Etats du G5. Nous souhaitons ici nous concentrer davantage sur les perceptions des populations sahéennes, premières bénéficiaires des programmes et des politiques de sécurité et de développement que nous avons exposés dans le cadre de ce mémoire, également premières victimes des crises et des conflits qui tourmentent la région.

Un second point sera plus spécifiquement consacré au point de vue défendu par le SIPRI, dont les projets menés dans le cadre du programme 'Sahel et Afrique de l'Ouest' s'intéressent tout particulièrement aux perceptions qu'ont les populations sahéennes de leur propre sécurité.

De cette manière, nous espérons susciter dans le chef des personnes qui liront ce mémoire une réflexion mettant en interaction l'ensemble des différentes approches et perceptions y développées et proposer ainsi des pistes de réflexion alternatives.

I. Points de vue

Malgré le nombre important de stratégies mises en œuvre au Sahel par la communauté internationale et par les Etats sahéens, les crises qui touchent la région ne s'atténuent pas et le degré de violence demeure identique ou presque. Pour y faire face, les Etats optent d'ordinaire pour une réponse militaire associée à de l'aide au développement (Crisis Group, 2019).

Ces stratégies considèrent que l'augmentation de l'aide au développement et la réduction de la pauvreté entraîneront *de facto* une diminution de la violence. Or, Marc-Antoine Pérouse de Montclos (2018) nous invite à la prudence regardant cette considération qui n'est autre que celle soutenue par le *nexus* sécurité-développement. L'auteur estime en effet que la lutte contre la pauvreté et la lutte contre le terrorisme ne doivent pas être assimilées l'une à l'autre car la relation entre la sécurité et le développement n'est pas sans équivoque d'une part et qu'il serait réducteur d'imaginer que la pauvreté, ou encore le manque d'éducation, sont les seuls facteurs qui puissent pousser un sahéen à rejoindre un groupe terroriste d'autre part.

Par ailleurs, « *les attaques jihadistes et les opérations contre-insurrectionnelles ont alimenté les violences intercommunautaires, qui font désormais plus de victimes que les combats entre forces de sécurité et insurgés* » (Crisis Group, 2018 : 34).

En effet, les groupes jihadistes tiennent compte des désaccords qui existent entre les différentes communautés et les instrumentalisent afin d'alimenter davantage les combats (Guichaoua, 2019). Par exemple, Amadou Koufa, chef du FLM, est issu de la communauté peule au sein de laquelle son groupe recrute essentiellement. Il doit son succès à sa capacité à exploiter les frustrations vécues par les populations et à remplacer l'Etat absent sur une large partie du territoire malien (Jezequel, 2019).

Par conséquent, étudier les raisons qui poussent les personnes à s'enrôler est essentiel. L'engagement dans des groupes armés est bien souvent régi par des motivations liées à la trajectoire personnelle de ces individus qui agissent selon leur propre logique, leur propre rationalité. Il en est notamment ainsi lorsque les opérations de lutte contre le terrorisme donnent lieu à des cas d'exactions, de brutalité ou d'arrestations arbitraires à l'égard de ces personnes ou de leur communauté (Pérouse de Montclos, 2018).

En outre, nous avons souligné précédemment que le groupe du FLM recrutait majoritairement au sein de la communauté peule, traditionnellement nomade. Or, cette communauté a tendance à se sentir oubliée, voire rejetée par l'Etat malien et par la communauté internationale. En effet, les projets de développement mis en œuvre par ces derniers ne sont que peu ou pas compatibles avec leur mode de vie nomade, considéré parfois comme un frein au développement du pays. Par exemple, les politiques de développement vont encourager l'élevage intensif, privilégier une scolarité sédentaire, etc. (Sangaré, 2019). Aussi, en citant Marc-Antoine Pérouse de Montclos, Emmanuel Grégoire souligne que « *l'embrigadement des djihadistes doit très peu à l'endoctrinement religieux et bien davantage à d'autres considérations : protéger la famille ou la communauté, suivre un ami, gagner de l'argent, se révolter contre les injustices, les inégalités sociales, la corruption des appareils d'État, etc.* » (2019 : 9). Ce n'est donc pas tant l'idéologie jihadiste qui convainc ces personnes à venir rejoindre les rangs qu'un discours qui disqualifie l'Etat et qui se présente comme pro-pastoral (Benjaminsen et Boubacar, 2019).

En outre, Abdelhak Bassou (2017) considère que l'Etat, les frontières et le territoire constituent des facteurs incontournables dans les stratégies liant le développement et la sécurité. Il précise toutefois qu'en répondant au besoin de l'Etat de sécuriser son territoire, le durcissement des frontières ne permet plus alors de les franchir. Or, traverser les frontières est un acte indispensable pour les populations qui pratiquent le commerce ou qui cherchent des pâturages où faire paître le bétail. Ne pas tenir compte de ces différents aspects peut s'avérer contre-productif.

Par exemple, dans le cadre de la lutte contre Boko Haram, des mesures restrictives ont été prises au Niger à la frontière avec le Nigeria. Par conséquent, les Nigériens ont dû se priver de l'exportation de leurs denrées alimentaires vers le Nigeria, qui absorbait 80% de la production. Face aux problèmes financiers que cette situation a engendrés, des Nigériens ne trouvant plus d'autres moyens de subvenir à leurs besoins se sont tournés vers les groupes armés (Pérouse de Montclos, 2018).

Nous venons d'évoquer les violences intercommunautaires, les exactions commises par l'armée et les inégalités sociales qui frappent la région du Sahel et inquiètent les populations. Dans cette conjoncture, Jean-Hervé Jezequel appelle les Etats sahéliens ainsi que leurs partenaires internationaux à « *prendre conscience que les jihadistes ne constituent pas la seule ni même nécessairement la principale menace à la sécurité des populations* » (2019 : 7).

L'auteur ajoute que face aux violences intercommunautaires et à la stigmatisation dont est victime la communauté peule, injustement associée au jihadisme au Mali mais aussi au Niger et au Burkina Faso, les politiques se devront de fournir un effort particulier afin de condamner les actes de violence, de contribuer à la protection des communautés et de mettre en place des programmes de médiation afin de les réconcilier. Il ajoute également que le mandat antiterroriste conféré dans le cadre de l'opération militaire française priorise le combat contre les jihadistes par rapport à la protection des populations, fait qui peut poser questions à ces dernières compte tenu de l'ampleur grandissante des conflits intercommunautaires.

Dans le même ordre d'idée, Marc-Antoine Pérouse de Montclos considère que « *généralement, la priorité est en fait donnée à des logiques sécuritaires qui reviennent à traiter les symptômes d'une crise dans l'urgence, plutôt que les causes* » (2018 : 183). Il estime qu'il est essentiel de trouver un équilibre entre l'intérêt porté au volet du développement et au volet de la sécurité dans une région où les préoccupations économiques et sanitaires mettent autant en danger les populations que la menace jihadiste.

Face au constat de la persistance de la violence, le *Crisis Group* (2019) encourage les Etats sahéliens et la communauté internationale à mener des tentatives de dialogue avec les groupes armés. En précisant que le dialogue ne peut se substituer aux opérations militaires qui permettent de freiner l'avancée des djihadistes, le *Crisis Group* considère toutefois qu'il pourrait s'agir d'une nouvelle méthode pour faire avancer la paix.

De prime abord, établir un dialogue entre un Etat malien qui se revendique laïque et des groupes jihadistes dont l'essentiel de la bataille réside dans trois éléments : l'adoption par le pays d'une approche plus stricte de l'islam, la transformation des institutions étatiques et le rejet des partenaires internationaux considérés comme des ennemis, paraît laborieux voire irréalisable.

Les parties prenantes ne sont d'ailleurs pas forcément ouvertes à ce type de solution. Du côté des groupes terroristes, l'Etat et ses partenaires occidentaux sont considérés comme des ennemis de l'islam, avec qui le dialogue n'est pas envisageable. Du côté des sahéliens, on craint d'amoinrir la barrière déjà ténue qui sépare le politique du religieux. On s'inquiète également de la place que pourrait prendre l'islam tel que prêché par les groupes terroristes par rapport aux autres interprétations. Du côté des partenaires occidentaux, on redoute que le recours au dialogue ne donne une impression de légitimisation du discours jihadiste. En outre, les armées françaises comme sahéliennes ont subi des pertes humaines, ce qui ne facilite pas l'engagement des pourparlers (Crisis Group, 2019).

Cela dit, « *le refus absolu de dialoguer avec des terroristes encourage le recours à la seule force militaire, solution qui provoque de nombreux dégâts « collatéraux » et revient souvent à aggraver le conflit* » (Pérouse de Montclos, 2018 : 151) et le dialogue pourrait constituer une nouvelle alternative à une situation tumultueuse et conflictuelle qui semble s'enliser. Pour ce faire, le dialogue se doit d'être inclusif en ce sens qu'il doit être à l'écoute de toutes les communautés, afin de mieux appréhender les causes des conflits ainsi que les moyens les plus appropriés pour les résoudre. Dans ce cas de figure, des chefs religieux pourraient être mandatés par l'Etat pour faciliter le dialogue et les opérations militaires serviraient à faire pression sur les groupes armés tout en supportant les cessez-le-feu lorsque les médiateurs estimeront que le dialogue peut progresser. Cela nécessite d'admettre que le jihad n'est qu'une partie du problème qui affecte actuellement la région et que toutes les parties prenantes doivent être entendues (Crisis Group, 2019).

II. Le point de vue du Stockholm International Peace Research Institute

Nous estimons qu'il est pertinent d'expliquer en quelques mots la méthodologie développée par le programme 'Sahel et Afrique de l'Ouest' du SIPRI afin de saisir la manière par laquelle le point de vue que l'institut soutient s'est construit et continue de s'étoffer au fil du temps et des recherches.

La méthodologie développée par le programme 'Sahel et Afrique de l'Ouest' a été mise en place pour la première fois au Mali dans le courant de l'année 2016. Partant du constat que lorsqu'on souhaite améliorer les conditions sécuritaires du pays, on s'adresse essentiellement aux acteurs de sécurité traditionnels (gouvernement, armées, etc.) sans jamais consulter les populations locales, ces dernières peinent à comprendre la pertinence des interventions et peuvent dès lors se montrer réfractaires à l'idée de collaborer. En effet, au Mali, les populations se retrouvent en contact avec beaucoup d'acteurs de la sécurité, en passant de l'opération française Barkhane à la MINUSMA, la FC-G5S ou encore EUTM Mali et EUCAP Sahel Mali, sans pour autant avoir le sentiment que leur situation sécuritaire s'améliore bel et bien.

L'objectif des recherches menées par le programme 'Sahel et Afrique de l'Ouest' du SIPRI est de fournir une meilleure compréhension des dynamiques et des perceptions locales. Pour ce faire, un réseau de facilitatrices/eurs formées/es par le SIPRI et issues/s de l'organisation locale partenaire, se rendent dans différentes régions présélectionnées afin de conduire des enquêtes de perception auprès des populations locales. En outre, des *Focus Group* sont organisés. Les enquêtes qualitatives permettent alors de mieux appréhender ce que les chiffres révélés par les enquêtes quantitatives dissimulent en termes de réalité sur le terrain. Enfin, des ateliers de validation des résultats sont organisés à Bamako. Le programme 'Sahel et Afrique de l'Ouest' a également eu l'occasion de mettre en œuvre sa méthodologie dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne et par le Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées de Genève (DCAF), dont l'objectif était d'analyser et de comparer les systèmes de sécurité et de justice au Tchad et au Niger (Renardy, 2019).

Par ailleurs, en identifiant les priorités dégagées par les populations locales elles-mêmes et en les transformant ensuite en recommandations opérationnelles à l'égard des Etats, la finalité de la méthodologie est de donner des outils aux Etats récepteurs des stratégies internationales, afin que lesdits outils puissent les appuyer à adopter un rôle de force de proposition.¹¹

A l'instar du point de vue de Marc-Antoine Pérouse de Montclos présenté dans le point précédent, Aurélien Tobie¹² (2017) souligne le fait qu'il est indispensable que les stratégies internationales s'appuient davantage sur une compréhension des dynamiques locales que ce qu'elles ne le font actuellement, notamment en ce qui concerne les raisons qui amènent des personnes à rejoindre les groupes jihadistes. L'auteur ajoute que les conflits actuels sont à considérer dans un contexte historique plus large que la crise qui touche le Mali, et plus largement le Sahel, depuis le coup d'Etat en 2012. Dès lors, pour répondre à ces différents problèmes de façon pertinente, il est essentiel de « *comprendre les logiques – historiques, politiques, économiques et communautaires – de la zone* » (Tobie, 2017 : 3).

En ce qui concerne le rôle de l'Etat vis-à-vis de ces violences, il lui incombe de pouvoir soutenir la formation d'accords capables de mettre un terme aux conflits intercommunautaires et de jouer un rôle d'arbitre. Pour ce faire, il se doit avant tout d'être à l'écoute des besoins exprimés par les populations, qu'elles soient actrices ou victimes du conflit (Tobie, 2017 : 18).

Par ailleurs, la crise de 2012 a poussé les communautés à s'organiser et à s'armer afin d'assurer leur propre sécurité, là où les agents de l'Etat se sont retirés et où les services de base n'ont plus été assurés par lui.

¹¹ Entretien avec le Dr Gregory Chauzal, directeur du programme Sahel et Afrique de l'Ouest au SIPRI.

¹² Chercheur senior au sein du programme Sahel et Afrique de l'Ouest au SIPRI.

Malgré la signature de l'accord d'Alger en 2015, ces milices d'autodéfense sont toujours actives, ce qui favorise le recours à la violence armée par les communautés pour faire entendre leurs revendications (Tobie, 2017).

En outre, la méthodologie menée par le SIPRI tend à mettre en lumière le fait que les logiques, les représentations et les priorités des populations ne sont pas forcément identiques dans toutes les régions d'un même pays. En effet, les recherches menées au Mali par exemple ont démontré que selon qu'on se trouve dans les régions du Nord, du Centre ou du Sud, les préoccupations et les problèmes identifiés ne sont pas les mêmes. De la même manière, des disparités sont discernables au sein d'une même région. Ce faisant, ce n'est pas forcément pertinent de n'avoir qu'une stratégie par pays.¹³

Dans le même ordre d'idée, ladite méthodologie, en intégrant à la fois des enquêtes quantitatives et des études qualitatives permet également d'éclaircir les différences ayant trait au genre, ou encore permettre de comprendre pourquoi une politique donnée bénéficie ou non du soutien de la population, et ainsi formuler des recommandations plus inclusives (Tobie, 2017).

Enfin, tel que nous l'avons évoqué précédemment, la perception qu'ont les populations de l'insécurité est étroitement liée au développement économique. (Hickendorff et al., 2017). Or, l'étude menée par le SIPRI au Mali a révélé que bien que la violence physique ayant trait notamment à la présence de groupes armés, de milices et aux conflits intercommunautaires soit abordée, *« au niveau national, le chômage, la pauvreté, l'accès à l'eau et à l'électricité, ainsi que le manque d'infrastructures sont considérés comme les principales sources d'insécurité. Des problèmes tels que le chômage et la pauvreté apparaissent parmi les principales préoccupations de sécurité dans les zones Nord et Centre »* (Tobie, 2017 : 4). On comprend dès lors que si les priorités des stratégies internationales en matière de sécurité et de développement se concentrent essentiellement sur la lutte contre le terrorisme et la gestion des flux de population, elles ne font alors pas écho avec les réalités vécues par les populations locales.

¹³ Entretien avec le Dr Gregory Chauzal, directeur du programme Sahel et Afrique de l'Ouest au SIPRI.

III. Condensé des points de vue

Ce chapitre nous a permis de développer différentes opinions et analyses concernant les crises qui touchent actuellement le Sahel. Nous avons par ailleurs choisi d'adopter un angle particulier, puisque ce chapitre s'intéresse principalement aux perceptions qu'ont les populations locales de leur propre sécurité et des stratégies de développement et de sécurité à l'œuvre sur le terrain.

Parmi les différents points de vue exprimés dans les deux points précédents, certains ont retenus plus particulièrement notre attention, notamment parce qu'ils sont partagés par plusieurs auteurs mais également pour leur caractère innovant et ambitieux. En outre, l'identification de ces différents éléments découle initialement d'activités de recherche et peuvent permettre de les transformer comme suit en propositions d'actions concrètes :

- Il convient d'essayer de comprendre en profondeur les dynamiques conflictuelles et de les appréhender dans leur contexte global, autrement dit plus large que celui de la crise en cours depuis 2012.
- Il convient de ne pas réduire les combattants à des terroristes qui se battent au nom d'une idéologie religieuse, mais d'analyser leurs motivations singulières.
- Il convient d'être attentif à proposer des réponses adaptées aux différents modes de vie des populations.
- Il convient de procéder à un rééquilibrage de l'intérêt porté au volet développement par rapport au volet sécuritaire, le second ayant tendance à prévaloir sur le premier au sein des stratégies internationales, ce qui n'est pas forcément pertinent au regard des expériences vécues des populations.
- Il convient d'encourager le dialogue avec toutes les parties prenantes.

7. Conclusion

La question de départ que pose notre travail était donc la suivante :

« Comment les considérations sécuritaires ont-elles pris de l'ampleur au sein de la politique européenne d'aide au développement au Sahel lors de la période 2012-2018? Analyse d'un cas pratique : l'organisation de coopération régionale du ' G5 Sahel '. »

Pour y répondre, nous avons notamment décidé d'exposer une représentation chronologique de l'intervention de l'Union européenne au Sahel. Celle-ci nous a permis de découvrir de quelle manière l'UE ajuste ses réponses selon les événements qui surviennent sur le terrain. Compte tenu desdits événements et de l'instabilité qui affecte la région, l'Union européenne a pris le parti de renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité intérieure sahéliennes. *In fine*, ces missions participent au renforcement des Etats sahéliens. Or, nous l'avons vu, la communauté internationale considère que les Etats faibles représentent un danger pour eux-mêmes, mais également pour les autres Etats du monde. De cette manière, il est aussi dans l'intérêt de l'UE de contribuer à rétablir l'autorité des Etats sahéliens sur leur territoire respectif.

Par ailleurs, nous avons pu constater que l'Union européenne fait preuve d'une certaine capacité d'adaptation. En effet, à l'origine, la première mission mise en œuvre s'adressait uniquement à l'armée malienne. Compte tenu de la propension des conflits à se développer dans les pays frontaliers, une seconde mission, civile cette-fois, a rapidement été déployée au Niger. De la même manière, une troisième mission, civile également, a été déployée au Mali dès que la situation politique du pays l'a permis. En outre, la tendance est à la régionalisation de ces missions, afin de répondre à la propagation des conflits qui s'étendent désormais de part et d'autre des frontières.

En outre, en analysant les actions mises en œuvre par l'Union européenne d'une part et sa stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel d'autre part, nous observons que les considérations sécuritaires sont de plus en plus présentes au sein de sa politique de développement à l'égard de la région. Nous en voulons pour preuve, l'appui considérable apporté à la FC-G5S par l'UE mais également par la communauté internationale, ce qui a eu pour effet, selon les Etats sahéliens concernés, de perturber l'équilibre entre le soutien attribué aux considérations développementalistes et aux considérations sécuritaires.

Cependant, en nous référant aux données relatives aux 10^{ème} et 11^{ème} FED, nous constatons que le montant alloué aux activités sécuritaires augmente en valeur absolue, mais que ce n'est pas le cas en valeur relative.

En effet, si nous prenons uniquement en considération le budget alloué aux activités sécuritaires, on passe d'un montant de 199 millions d'euros à un montant de 250 millions d'euros d'une période à l'autre. Par contre, si nous prenons en considération la part que ce montant représente par rapport au budget total du Programme Indicatif Régional pour l'Afrique de l'Ouest, on passe de 33% à 22% du 10^{ème} au 11^{ème} FED. Par conséquent, le budget alloué aux activités sécuritaires en Afrique de l'Ouest augmente en valeur absolue, mais diminue en valeur relative d'une période à l'autre. Nous estimons toutefois pertinent de rappeler que les actions ayant trait à la paix et à la sécurité sont depuis le lancement du 11^{ème} FED, décrites comme l'objectif prioritaire du PIR pour l'Afrique de l'Ouest.

Cela étant dit, nous précisons que ces choix stratégiques varient fortement selon les partenaires des Etats sahéliens. Par exemple, selon Marc-Antoine Pérouse de Montclos (2018), le budget consacré par la France à la coopération militaire avec les pays du G5 est trois fois plus élevé que celui qu'elle alloue à l'aide au développement.

Par ailleurs, soutenir la coopération régionale du G5 Sahel et l'opérationnalisation de sa force conjointe constitue un élément clé de la stratégie de l'Union européenne dans la région. Le caractère régional de cette organisation lui confère un atout évident, puisqu'elle permet aux armées de ces Etats de lutter ensemble contre les groupes terroristes qui les affligent. En outre, l'initiative de la coopération du G5 émane des Etats sahéliens eux-mêmes, car ils sont désireux de répondre ensemble aux défis ayant trait à la sécurité et de développement qu'ils partagent. Selon nous, il est dès lors indispensable de permettre à ces Etats de 'mener la barque', ce qui ne va pas forcément de soi dans le monde de la coopération au développement. En effet, il est généralement attendu des Etats bénéficiaires des projets qu'ils se les approprient. Nous estimons que le cas de figure du G5 se prête à inverser la tendance et que c'est aux partenaires qu'il revient de se les approprier.

Nous avons vu que les Etats du G5 sollicitaient par exemple un rééquilibrage de l'aide à l'égard de leur stratégie pour le développement et la sécurité, considérant que l'aspect sécuritaire supplante l'aspect développement. Nous pensons que la poursuite d'un équilibre entre ces deux aspects est essentielle. Nous estimons en effet qu'une réponse qui serait exclusivement développementaliste ou exclusivement militaire ne répondrait pas à la multiplicité des crises qui touchent la région. Les opérations militaires en cours permettent de renforcer les Etats sahéliens d'une part et de contenir la menace terroriste d'autre part. Mais la présence des militaires ne séduit ni ne satisfait pleinement les populations locales qui craignent tant, et même parfois davantage, l'insécurité financière que la menace jihadiste. Les populations qui ne voient pas leur situation sécuritaire s'améliorer, voire qui ont l'impression qu'elle empire en la présence accrue d'acteurs de sécurité nationaux et internationaux, ne vont pas se montrer coopérantes. Nous l'avons vu, ces circonstances peuvent par ailleurs les pousser à se tourner vers les groupes armés.

Fournir un effort de compréhension vis-à-vis de ces populations constitue une étape indispensable à l'établissement de stratégies de sécurité et de développement qui leurs sont destinées. Ainsi, le challenge pour les Etats sahéliens et la communauté internationale est de redéfinir leurs politiques et leurs actions afin qu'elles protègent et s'adressent en priorité aux besoins des populations locales.

Nous souhaitons conclure en énonçant des méthodologies de recherche alternatives lorsque le terrain présente des difficultés d'accès liées à la violence. Ces méthodologies sont initialement présentées par les anthropologues Gabriella Körling et Sten Hagberg et le politiste Marc-Antoine Pérouse de Montclos. Les approches adoptées par ces chercheurs nous paraissent particulièrement intéressantes compte tenu de leurs expertises de terrain en Afrique de l'Ouest.

En outre, tel que nous l'avons relaté dans le deuxième chapitre de ce travail consacré à notre méthodologie, le cadre de ce mémoire ne nous a pas permis de nous rendre nous-même sur le terrain pour mener nos recherches. Nous nous sommes toutefois intéressée à ces méthodologies alternatives d'une part, et d'autre part à ces manières d'aborder ce type de terrain le cas échéant.

Pour commencer, Gabriella Körling et Sten Hagberg menaient une enquête de terrain au Mali lorsque le coup d'Etat du 22 mars 2012 les a contraints à réfléchir à une méthodologie alternative, étant donné les risques liés au terrain dans ces circonstances. La crise politique les a alors conduits à mener une analyse des médias de masse locaux, nationaux et internationaux, mettant en lumière les interactions entre les questions qui se posent à ces trois niveaux. En outre, leurs partenaires de recherche maliens n'étant pas exposés aux mêmes risques ont pu continuer la recherche empirique. De ce fait, en combinant les éléments obtenus par l'analyse des médias de masse et les données obtenues par les chercheurs maliens et lors de quelques enquêtes dans la capitale, ces chercheurs estiment avoir mené une « *enquête de terrain à longue distance* ». Forcés de sortir du schéma où l'anthropologue rencontre seul et par lui-même la personne qu'il va interviewer, ils ont choisi de continuer le travail en adoptant l'alternative d'une recherche menée en équipe, et en élargissant le champ des moyens de production de données (Hagberg et Körling, 2015).

Marc-Antoine Pérouse de Montclos, de son côté, présente quelques éléments méthodologiques qu'il considère incontournables dans le cadre d'étude sur les conflits armés. Premièrement, il souligne l'importance du dialogue avec toutes les parties prenantes, considérant que les dynamiques locales sont plus importantes à saisir que les influences globales. Ensuite, il attire l'attention sur le fait que cette démarche, qui peut induire de l'empathie vis-à-vis des interviewés, ne doit pas altérer la neutralité indispensable du chercheur. Il invite également celui-ci à identifier ses propres idées reçues avant d'aborder le terrain, afin qu'elles affectent le moins possible son travail.

En outre, il conseille de combiner l'utilisation de méthodes de recherches qualitatives et des enquêtes quantitatives, ce qui contribue à une compréhension et une analyse plus complète des phénomènes étudiés. Enfin, il rappelle l'importance que constitue la vérification de la véracité des données récoltées. Certes, la combinaison de ces éléments méthodologiques est chronophage en pratique, mais l'auteur considère qu'elles sont indispensables à la récolte de données fiables (Pérouse de Montclos, 2018).

Dans le cadre de ce travail, nous avons souligné qu'il était essentiel que les Etats sahéliens et la communauté internationale structurent leurs politiques de manière à ce qu'elles répondent aux besoins des populations locales. Nous pensons que les méthodologies de recherche susmentionnées peuvent permettre au chercheur de mieux comprendre les stratégies et les enjeux des populations et des individus qui la composent, et qui agissent selon leur propre marge de manœuvre et leur propre rationalité (de Sardan, 1995). C'est pourquoi nous estimons que la recherche est une réponse à part entière, bien qu'elle ne peut être la seule, à cette nécessité de mieux appréhender les perceptions des populations locales.

8. Recommandations

- Compte tenu de la mobilisation importante de la part de la communauté internationale au Sahel, il serait pertinent que les acteurs internationaux coordonnent leurs actions. L'Union européenne a mis en place un outil de coordination 'Hub' afin de mieux appuyer l'organisation du G5 Sahel. Cet outil doit permettre aux différents donateurs de coordonner leur aide. Toutefois, il n'existe pas de consensus politique autour de ce mécanisme. Par conséquent, il ne permet pas de réunir tous les acteurs présents au Sahel autour de la table. Or, un mécanisme de coordination comprenant l'ensemble des acteurs est absolument nécessaire.
- Il est nécessaire d'essayer d'obtenir un équilibre au sein des stratégies internationales, afin que les besoins spécifiques liés au volet 'sécurité' et au volet 'développement' soient rencontrés. En effet, une réponse exclusivement militaire ou exclusivement développementaliste ne répondrait pas à la multiplicité des crises qui touchent la région.
- Il est pertinent d'hierarchiser les priorités des stratégies de manière à ce que les besoins sécuritaires des populations soient placés en première ligne. Pour ce faire, le terme 'sécurité' doit être entendu de manière multifactorielle. En effet, au regard des populations locales, l'insécurité peut autant être liée à leur situation socioéconomique qu'à la présence de groupes armés sur le territoire.
- L'amorçage du dialogue transparait comme une réponse alternative pertinente, à condition que ce dialogue soit inclusif pour toutes les parties prenantes : les autorités publiques, la communauté internationale, les populations et les groupes armés. Par ailleurs, il convient de tenir compte du caractère hétérogène de ces différents groupes d'individus.
- Il est pertinent d'analyser les dynamiques des conflits armés, y compris les motivations qui poussent les individus à rallier ces conflits. En outre, dans le cadre de ces analyses, il convient d'échantillonner la population de manière à ce que les données récoltées mettent en lumière les spécificités liées au genre, à l'âge ou encore aux différentes régions. Par ailleurs, il peut être opportun d'investiguer les raisons pour lesquelles des individus choisissent de ne pas s'engager dans des luttes armées. En effet, nous pensons que l'étude de ces raisons pourrait mettre en lumière ce que nous devons fournir à ceux qui choisissent de s'y engager.

BIBLIOGRAPHIE

ABEL Andrea, 2017, « Le Cadre de l'OCDE sur la fragilité », *Éditions OCDE*, [URL : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264269996-fr> , consulté le 16 août 2019].

ALLIANCE SAHEL, 2019, *L'Alliance Sahel*, [URL : <https://www.alliance-sahel.org/lalliance-sahel/>, consulté le 16 août 2019].

ARMED CONFLICT LOCATION & EVENT DATA PROJECT (ACLED), 2019, *Number of reported fatalities by country-year*, [URL : <https://www.acleddata.com/>, consulté le 16 août 2015].

BALLEIX Corinne, 2010, *L'aide européenne au développement*, La documentation Française, Paris.

BASSOU Abdelhak, 2017, « State, Borders and Territory in the Sahel : The case of the G5 Sahel », *OCP Policy Center : Policy Brief*, [URL : <https://www.policycenter.ma/sites/default/files/OCPPC-PB1719vEn.pdf>, consulté le 16 août 2019].

BENJAMINSEN Tor A. et BOUBACAR Ba, 2019, « Why do pastoralists in Mali join jihadist groups? A political ecological explanation », in *The Journal of Peasant Studies* 46:1, pp 1-20.

CAVADI Federico, 2017, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin Sahélien et en Afrique de l'Ouest : janvier à mars 2017 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

CHARLES Floriane, 2013, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest : Janvier – mars 2013 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

COMMISSION EUROPEENNE, *Facilité de soutien à la Paix pour l'Afrique : Fiche d'information : Soutien de l'UE à la Force conjointe du G5 Sahel*, [URL : https://www.africa-eu-partnership.org/sites/default/files/apf_factsheet_-_g5_sahel_-_fr.pdf, consulté le 16 août 2019].

COMMISSION EUROPEENNE, *Service for Foreign Policy Instruments : Instrument contribuant à la stabilité et à la paix : prévenir les conflits dans le monde*, [URL : https://ec.europa.eu/fpi/what-we-do/instrument-contributing-stability-and-peace-preventing-conflict-around-world_fr , consulté le 16 août 2019].

CONSEIL DE L'UE, 2018, *Communiqué de presse : EUCAP Sahel Niger : le Conseil prolonge la mission de deux ans*, [URL : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2018/09/18/eucap-sahel-niger-council-extends-the-mission-for-two-years/>, consulté le 16 août 2019].

CRISIS GROUP, 2019, *Parler aux jihadistes au centre du Mali : le dialogue est-il possible ?*, *Rapport Afrique n°276*, Bruxelles.

DE LABBEY Quitterie, 2018, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest : Janvier à mars 2018 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

DE LABBEY Quitterie, 2018, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest : Avril à juin 2018 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

DE SARDAN Jean-Pierre Olivier, 1995, *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*, éd. Karthala, Paris.

DESGRAIS Nicolas, 2019, « Cinq ans après, une radioscopie du G5 Sahel : Des réformes nécessaires de l'architecture et du processus décisionnel », Fondation pour la recherche stratégique : Observatoire du monde arabo-musulman et du Sahel, Paris.

DESGRAIS Nicolas, 2017, « La Force Conjointe du G5 Sahel (FC-G5S) : Ou l'émergence d'une architecture de défense collective propre au Sahel », Conseil Supérieur de la Formation et de la Recherche Stratégique (CSFRS), Paris.

DUBUY Mélanie, 2012, « Etats fragiles et droits de l'homme », *Civitas Europa 2012/1*, [URL : <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2012-1.htm>, consulté le 16 août 2019].

DUMOULIN André et GROS-VERHEYDE Nicolas, 2017, *La politique européenne de sécurité et de défense commune : parce que l'Europe vaut bien une défense*, Ed. du Villard, Nivelles.

ETIENNE Margaux, 2017, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest : avril à juin 2017 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

ETIENNE Margaux, 2017, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest : juillet à septembre 2017 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

EUROPEAN UNION TRAINING MISSION MALI, *EUTM Mali : dates clés*, [URL : <http://eutmmali.eu/datescles/>, consulté le 16 août 2019].

EUROPAID, *The EU and development aid : a longstanding resolution*, [URL : <https://ec.europa.eu/europeaid/historical-overview-eu-cooperation-and-aid>, consulté le 16 août 2019].

GALY Michel, 2007, *La guerre nomade*, in Michel Galy (dir.), *Guerres nomades et sociétés ouest-africaines*, pp 29-65, éd. L'Harmattan, Paris.

GAULME François, 2011, « « Etats faillis », « Etats fragiles » : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale », *Politique étrangère 2011/1*, [URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2011-1.htm>, consulté le 16 août 2019].

GHYS Morgane, 2018, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin Sahélien et en Afrique de l'Ouest : octobre à décembre 2017 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

GNANGUENON Amandine, 2005, « La régionalisation africaine ou l'émergence d'un nouveau mode de gestion des conflits ? », *Revue Les Champs de Mars 2005/1 n°17*, pp 75-99.

GUICHAOUA Yvan, 2019, *Comment le djihad armé se diffuse au Sahel*, in Journal 'The conversation', [URL : <http://theconversation.com/comment-le-djihad-arme-se-diffuse-au-sahel-112244>, consulté le 16 août 2019].

GREGOIRE Emmanuel, 2019, « Le Sahel et le Sahara entre crises et résiliences. », *Revue Hérodote* 2019/1 n°172, pp 5-22.

GRIP, 2016, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin Sahélien et en Afrique de l'Ouest : janvier à mars 2016 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

HAGBERG Sten et KÖRLING Gabriella, 2015, « Terrains inaccessibles : faire de l'anthropologie dans la tourmente politique malienne », *Revue Civilisations* 2015/1 n°64, pp 141-152.

HICKENDORFF A., TOBIE A. and VAN DER LIJN J., 2017, « Success of Joint Force Sahel depends on local actor engagement », *SIPRI WritePeace blog*, [URL : <https://www.sipri.org/commentary/blog/2017/success-joint-force-sahel-depends-local-actor-engagement>, consulté le 16 août 2019].

HUBERT Nicolas, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin Sahélien et en Afrique de l'Ouest : octobre à décembre 2014 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

IGRUTINOVIC Milan, 2014, « European Union's Sahel Strategy – context, guidelines and implementation », *The Review of International Affairs*, Vol. LXV No.1155-1156, pp 49-66.

INSTITUTE OF RESEARCH AND APPLICATION OF DEVELOPMENT METHODS (IRAM), 2018, *Evaluation externe de la coopération de l'Union européenne avec la région Afrique de l'Ouest (2008-2016)*, [URL : https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/eval-ue-afo-final-report-nov-2018-summary_fr.pdf, consulté le 16 août 2019].

JEZEQUEL Jean-Hervé, 2019, « Centre du Mali : enrayer le nettoyage ethnique », Crisis Group, [URL : <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/mali/centre-du-mali-enrayer-le-nettoyage-ethnique>, consulté le 16 août 2019].

KROTOV-SAND Nina, 2017, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin Sahélien et en Afrique de l'Ouest : octobre à décembre 2016 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

LAMBOLEZ Cyril, 2015, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin Sahélien et en Afrique de l'Ouest : juillet à septembre 2015 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

LANKOANDE Wendyam Hervé, 2016, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin Sahélien et en Afrique de l'Ouest : avril à juin 2016 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

LATEK Marta, 2017, « New European consensus on development : Will it be fit for purpose ? », *EPRS*, [URL : <http://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/>, consulté le 16 août 2019].

LATEK Marta, 2016, « Interdépendance entre sécurité et développement : l'approche de l'UE », *EPRS*, [URL : <http://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/>, consulté le 16 août 2019].

LEBOEUF Aline, 2007, « La réforme britannique du secteur de la sécurité en Sierra Leone », in Michel Galy (dir.), *Guerres nomades et sociétés ouest-africaines*, pp 207-226, éd. L'Harmattan, Paris.

LECOMPTE Dominique et VIRCOULON Thierry, 2014, « L'aide de l'Union européenne : du développement à la sécurité, l'exemple du Fonds européen de développement », *Note de l'Ifri*.

LECRENIER Sabine, 2017, « Institutions européennes et coopération au développement », in *Cours ex cathedra période 2016-2017*, Université de Liège.

LOPEZ LUCIA E., 2019, « The European Union integrated and regionalised approach towards the Sahel », *Centre FrancoPaix*, Bruxelles.

MAAZAZ Ismaël, 2014, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin Sahélien et en Afrique de l'Ouest : avril à juin 2014 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES, 2017, *Menaces et réponses sécuritaires au Sahel*, [URL : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>, consulté le 16 août 2019].

NSIMBA Juliette, 2019, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin Sahélien et en Afrique de l'Ouest : octobre – décembre 2018 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

OFFICE DES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPEENNE, 2016, *Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique : rapport annuel 2015*, Luxembourg, [URL : https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/apf_report-2015-fr.pdf , consulté le 16 août 2019].

OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, 2002, *Le fond européen de développement en quelques mots*, Luxembourg, [URL : http://edz.bib.uni-mannheim.de/daten/edz-1/gdd/02/fed_fr.pdf, consulté le 16 août 2019].

OFFICE DES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPEENNE, 2019, *Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique : rapport annuel 2018*, Belgique, [URL : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/ar_2018_fr_light_version_0.pdf , consulté le 16 août 2019].

OFFICE DES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPEENNE, « Déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission », *OJ C210*, 30.6.2017, pp1-24.

OFFICE DES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPEENNE, « Council conclusions on the Sahel Regional Action Plan 2015-2020 », *20.04.2015*, pp1-65.

OKO MVONDO Myriam, 2014, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin Sahélien et en Afrique de l'Ouest : octobre – décembre 2013 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, 2018, *Déconstruire la guerre : Acteurs, discours, controverses*, Ed. Maison des sciences de l'homme, Paris.

PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, 2018, *L'Afrique, nouvelle frontière du djihad ?*, Ed. La Découverte, Paris.

PETIT Yves, 2013, « Le rôle de l'Union Européenne dans la crise malienne », *Civitas Europa* 2013/2 N°31, pp 181-209, Université de Lorraine, [URL : <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2013-2-page-181.htm>, consulté le 16 août 2019].

PIROTTE Gautier, 2018, « L'aide en question : pourquoi aider les autres ? », in *le MOOC- La fabrique de l'aide internationale* [URL : <https://www.fun-mooc.fr/>, consulté le 16 août 2019].

RENARDY Mandy, 2018, « Travail personnel : Suite à la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Union Européenne met-elle en place des organes spécifiques afin de répondre à ses obligations? Analyse de la mise en œuvre de ladite résolution par l'UE, à la lumière de la politique européenne d'aide au développement », Faculté des sciences sociales de l'Université de Liège.

RENARDY Mandy, 2019, *Rapport de stage : Stockholm International Peace Research Institute*, Faculté des sciences sociales de l'Université de Liège.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Résolution 2391 du conseil de sécurité des Nations unies, S/RES/2391, du 8 décembre 2017, accessible à [https://undocs.org/fr/S/RES/2391\(2017\)](https://undocs.org/fr/S/RES/2391(2017)).

RIMONDI Laurène, 2015, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin Sahélien et en Afrique de l'Ouest : avril à juin 2015 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

ROBINET Cyril, 2018, « Genèse de la force conjointe du G5 Sahel », *Afrique Décryptages, Le blog du centre Afrique subsaharienne de l'IFRI*, [URL : <https://afriquedecryptages.wordpress.com/2018/01/16/genese-de-la-force-conjointe-du-g5-sahel/>, consulté le 16 août 2019].

ROUPPERT Bérangère, 2014, « l'UE et ses états membres au Sahel : quelle présence et quels modes d'action ? », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

ROUPPERT Bérangère, 2014, « La stratégie de l'UE pour le développement et la sécurité au Sahel 2011-2013 : des efforts continus à pérenniser », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

ROUPPERT Bérangère, 2014, « Le concept européen d'approche globale à l'épreuve de la crise Sahélienne », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

SADATCHY Priscilla, 2013, « Mali, un dialogue de sourds ? Les suites de l'Accord préliminaire de Ouagadougou. », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

SANGARE Boukary, 2019, « Peuls et djihadisme dans les pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest », *Observatoire du monde arabo-musulman et du Sahel*, Fondation pour la Recherche Stratégique, Paris.

SECRETARIAT PERMANENT DU G5 SAHEL, *G5 Sahel : sécurité et développement*, [URL : <https://www.g5sahel.org>, consulté le 16 août 2019].

SERVICE EUROPEEN POUR L'ACTION EXTERIEURE, 2016, *Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel*, [URL : https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/strategie_sahelue_fr.pdf, consulté le 16 août 2019].

SERVICE EUROPEEN POUR L'ACTION EXTERIEURE, *Union Européenne – Afrique de l'Ouest : Programme Indicatif Régional 2014 -2020*, [URL : https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/pir_afrique_de_l_ouest_fed_11-2014_2020_fr_0.pdf, consulté le 16 août 2019]

SOPHA Franziska, 2016, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin Sahélien et en Afrique de l'Ouest : juillet à septembre 2016 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

TISSERON Antonin, 2015, « G5 Sahel : une simple organisation de plus ? », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

TSCHIRGI Neclâ, 2006, « L'articulation développement-sécurité. De la rhétorique à la compréhension d'une dynamique complexe », *Annuaire suisse de politique de développement*, [URL : <http://journals.openedition.org/aspd/243> , consulté le 16 août 2019].

TOBIE Aurélien, 2017, « Les questions de sécurité dans la société civile malienne : une nouvelle perspective », *SIPRI Insights on Peace and Security n°2017/2*, Stockholm.

TOBIE Aurélien, 2017, « Le Centre Mali : Violences et instrumentalisation croisées », *SIPRI Insights on Peace and Security n°2017/5*, Stockholm.

TOBIE Aurélien and CHAUZAL Grégory, 2018, « State services in an insecure environment : perceptions among civil society in Mali », *SIPRI Insights on Peace and Security n°2018/7*, Stockholm.

VERMEIRE Jean-Gabriel, 2013, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin Sahélien et en Afrique de l'Ouest : avril-juin 2013 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

VIGNANE-GONZALEZ Lou, 2016, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin Sahélien et en Afrique de l'Ouest : octobre à décembre 2015 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

WIRTZ Morgane, 2015, « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin Sahélien et en Afrique de l'Ouest : janvier à mars 2015 », Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles.

WOODWARD Susan, 2004, « Fragile States : Exploring the Concept », in *the « States and Security » Learning Group at the Peace and Social Justice meeting of the Ford Foundation, November 29, 2004, Rio de Janeiro* [URL : http://fride.org/download/COM_FragilSta_ENG_dic06.pdf , consulté le 16 août 2018].

ANNEXES

Guide d'entretien 1

Concernant le G5

Question 1 : Les pays du G5 Sahel ont évalué le financement nécessaire à la mise en œuvre de leurs projets de développement à 1,9 milliard d'euros. L'Union européenne et la France se présentent désormais comme les bailleurs les plus importants. :

- Par quels canaux ces contributions sont-elles déboursées aux pays destinataires ?
- Les pays du G5 peuvent-ils se servir de cet argent pour se fournir en équipements militaires ?

Q2 : Les armées du G5 bénéficient d'accords bilatéraux, leur permettant notamment de recevoir du matériel pour leurs armées respectives. Comment décide-t-on de quel part du matériel sera utilisée pour l'armée nationale, et pour la FC-G5S ?

Q3 : Il est attendu du G5 Sahel qu'il opérationnalise le *nexus* sécurité-développement. Est-ce qu'il existe un équilibre entre l'apport, notamment financier, apporté à ces deux aspects, ou l'un d'entre eux mobilise-t-il plus d'attention de la part des acteurs nationaux et internationaux?

Q4 : A travers la mission militaire 'EUTM Mali', l'UE participe au renforcement des capacités des forces de sécurité des pays du G5. Quelles sont les plus values d'une approche à la fois « *capacity building* » et régionale ?

Q5 : Certains acteurs manifestent de la réticence face à l'utilisation de l'argent de la coopération au développement à des fins sécuritaires et militaires. Quels sont les arguments pour et contre, et où en est ce débat aujourd'hui ? Quel est votre point de vue ?

Guide d'entretien 2

pour le SIPRI

Q1 : Certains auteurs mettent en exergue l'importance de tenir compte des expériences vécues des populations concernant la perception de leur propre sécurité lors de la mise en œuvre de projets, notamment de développement, ayant trait aux questions sécuritaires. Quelle est la plus value d'une telle démarche ?

Q2 : Certains acteurs manifestent de la réticence face à l'utilisation de l'argent de la coopération au développement à des fins sécuritaires et militaires. Quels sont les arguments pour et contre, et où en est ce débat aujourd'hui ? Quel est votre point de vue ? (en ce qui concerne par exemple le financement de matériel, des missions de *capacity building*, de soutien à la FC-G5S, etc.)

Q3 : La région du Sahel est en proie à toute une série de crises, et la situation semble s'aggraver malgré la présence accrue d'acteurs nationaux et internationaux sur le terrain qui travaillent à la résolution desdites crises. En quoi consistent leurs modes d'action actuels ? En quoi l'approche du SIPRI est-elle différente ? Quelle est, selon vous, la plus value d'activités de recherche empirique ?

Q4 : Les différents pays dits du G5 font face à des menaces communes, mais présentent à la fois des disparités importantes, y compris au sein des régions qui les composent. Quelles pistes de solution peuvent selon vous, permettre d'adapter les politiques de développement mises en œuvre à cette réalité ?

Q5 : La stratégie de l'Union Européenne pour la sécurité et le développement au Sahel préconise une approche régionale. Selon vous, cette approche est-elle pertinente, et conciliable avec la prise en compte des points de vue des populations des différents pays qui composent la région du Sahel ?